



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkêrel
evit an diorren padus



Intercommunalité et communes : quelle articulation des politiques pour des centres-bourgs dynamiques ?



en partenariat avec





Éditorial

Fin novembre 2018, BRUDED en partenariat avec Territoires Conseils/Banque des Territoires, organisait un deuxième évènement régional consacré aux intercommunalités pour réfléchir à l'articulation des politiques entre un EPCI et ses communes. Plus de 130 élus intercommunaux et communaux, techniciens et partenaires des collectivités se sont retrouvés pour partager leurs expériences et échanger sur les questions de gouvernance et de coopération entre EPCI et communes en prenant appui sur les politiques de dynamique des centres-bourgs.



Les échanges ont été précédés par des présentations d'exemples concrets, émanant de quatre intercommunalités qui avaient accepté de témoigner (Loudéac Communauté Bretagne Centre, Communauté de communes de la Roche aux Fées, Lannion Trégor communauté, Communauté de communes de Brocéliande) et de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné qui nous accueillait.

Ces retours d'expériences ont illustré la diversité des articulations possibles et permis de bien comprendre leurs fonctionnements : qui de l'EPCI ou de la commune a la compétence, prend les décisions, assure le pilotage et l'animation, porte financièrement... Puis d'identifier les leviers de leur réussite et les freins rencontrés. C'est à nouveau à Vincent Chassagne, expert associé à Territoires conseils, qu'a été confiée la mission de faire la synthèse générale et d'apporter des pistes de réflexion.

Le document que vous avez entre les mains n'est pas le simple compte rendu de cette journée. C'est le fruit d'un travail de réflexion collective qui a vocation à éclairer le champ des possibles sur les nouvelles formes de gouvernance. Nous sommes convaincues qu'une meilleure synergie entre EPCI et communes sera l'assurance d'un développement plus équilibré et durable de tous les territoires ainsi que d'une démocratie fortifiée.

Véronique Pereira et Valérie Poilâne-Tabart

co-présidentes de BRUDED

Sommaire

➤ Quelles clés de réussite pour une relation constructive entre l'intercommunalité et ses communes ?

- Vincent Chassagne - Territoires Conseils/Banque des territoires

➤ Quelles articulations possibles entre un EPCI et ses communes ? Quels freins et quels leviers pour une gouvernance efficace ?

- **L'EPCI en accompagnement des projets de revitalisation de centres-bourgs des communes**
Lannion Trégor communauté (22) - 60 communes - 118 000 habitants
Frédéric Le Moulllec, vice-président et Annie Bras-Denis, maire de Plouaret.
- **L'intercommunalité en soutien du commerce de centre-bourg**
Loudéac communauté Bretagne centre (22) - 42 communes - 51 500 habitants.
Éric Robin, vice-président et maire de Merdrignac et Charlène Huby, animatrice commerce et artisanat de proximité.
- **L'intercommunalité et ses communes, main dans la main pour le logement en centre-bourg**
Communauté de communes du Pays de la Roche aux Fées – 16 communes – 26 200 habitants
Daniel Bordier, vice-président et Henri Valvais, maire d'Éancé
- **Quelle articulation communauté-communes-habitants pour la mise en œuvre d'un territoire à énergie positive ?**
Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (35) – 19 communes – 36 400 habitants
Christian Roger, vice-président et Thomas Patenotte, co-président de la Coopérative citoyenne Les Survoltés
- **La « DDmarche » : un programme d'actions de développement durable co-construit avec les acteurs.**
Communauté de communes de Brocéliande - 9 communes – 18 300 habitants
Murielle Douté Bouton, vice-présidente
- **La biodiversité, du pilotage intercommunal à l'action locale**
Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné (35) – 19 communes – 36 400 habitants
Philippe Monnerie, vice-président, Camille Jamet, chargée de mission biodiversité, Claudine Corradini-Mochet, conseillère déléguée à Guipel

➤ 6 retours d'expériences d'articulation EPCI-communes

- **Fiche. Lannion-Trégor Communauté (22) :** *L'agglo et les communes agissent ensemble pour conforter et dynamiser les centralités*
- **Fiche. Loudéac Communauté Bretagne centre (22) :** *L'intercommunalité en soutien aux dynamiques de commerces de centre-bourg*
- **Fiche. Roches-aux-Fées Communauté (35) :** *L'intercommunalité et ses communes mains dans la main pour le logement en centre-bourg*
- **Fiche. Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (35) :** *Un PCAET réalisé en interne et construit avec les acteurs du territoire*
- **Fiche. Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné (35) :** *Un schéma de trame verte et bleue pour la biodiversité intercommunale*
- **Fiche. Communauté de communes de Brocéliande (35) :** *Un programme d'actions de développement durable co-construit avec les acteurs du territoire*

➤ Annexes

- **Annexe 1.** Le programme de la journée
- **Annexe 2.** La liste des participants

Quelles clés de réussite pour une relation constructive entre une intercommunalité et ses communes ?

Vincent Chassagne, expert associé à Territoires conseils/Banque des Territoires

➤ Des formes d'articulation communes-communauté variées

Les témoignages montrent bien que les EPCI inventent des principes de fonctionnement qui permettent de préserver la place des communes et des élus communaux, tout en exerçant pleinement les compétences intercommunales, dans le cadre de projets de territoire. Et ceci, en mettant au point finement (et parfois chemin faisant), des formes de coopération communes–communauté.

C'est très visible pour les trois démarches de bourg-centre, d'appui au commerce et d'habitat présentées. À Roche aux fées communauté, des conventions fixent même les objectifs de production de logements pour chaque commune.

➤ La question du fonctionnement communautaire est centrale et encore plus pour les nouvelles grandes intercommunalités

Il n'est pas simple d'obtenir un très bon fonctionnement communautaire, avec des renouvellements de plus en plus importants à chaque mandat, avec le peu de temps dont disposent les élus, qui sont sous la pression du quotidien, et qui courent de réunion en réunion. Cette difficulté est renforcée par les récentes fusions et par les nouvelles compétences à exercer.

Et pourtant, nous le voyons bien à Territoires Conseils (service d'intérêt général de la Banque des Territoires), « *une communauté de communes qui coopère bien avec les communes et avec les niveaux intercommunautaires, est d'abord une communauté qui fonctionne bien* ». Tant au niveau politique que technique. Nous allons décliner et illustrer quelques risques et quelques principes ou leviers, pour un bon fonctionnement communautaire.

➤ Les risques sur lesquels les intercommunalités doivent porter leur attention

▶ Le risque de concentration progressive du pouvoir

Dans une grande communauté, petit à petit, si l'on n'y prend pas garde, seul un petit nombre d'élus (ceux qui sont au bureau) disposent d'une vision globale, et tous les autres n'appréhendent qu'une petite partie de la politique intercommunale dans leur commission, et par ce qu'ils perçoivent des conseils communautaires souvent très chargés. Les conseillers communautaires non présents au bureau « décrochent petit à petit » et peuvent devenir critiques sur ce qu'ils ressentent comme une concentration technico politique de l'intercommunalité.

▶ Le risque de non transversalité

Du fait des compétences et budgets importants, les compétences sont gérées séparément avec des binômes « vice-présidents - directeurs » toujours pressés par le temps, et communiquant de moins en moins avec leurs homologues avec qui il sont même parfois en concurrence pour l'obtention de budgets et pour les arbitrages sur les projets.

▶ Le risque de distanciation communes - communauté

Dans les petites communes, un seul délégué communautaire, le maire en général, n'a pas le temps de suivre beaucoup de dossiers intercommunaux. Inversement, l'action intercommunale est souvent peu visible dans les petites communes. Le risque est donc pour l'ensemble des conseillers municipaux, de se sentir de plus en plus éloignés voire absents des préoccupations communautaires. Il peut parfois s'installer une défiance, ce qui peut créer des blocages sur des décisions et surtout ce qui peut mettre à mal l'esprit communautaire. Dans les communes « centre », le risque de distanciation entre les conseillers non délégués communautaires et l'intercommunalité est présent également. Ils peuvent avoir

l'impression de porter trop de services et de responsabilités pour le compte du territoire sans se sentir compris (notamment sur le plan de la fiscalité) ni considérés par l'ensemble des élus.

Enfin, le risque de distanciation est également ressenti dans les relations entre le personnel des communes et des intercommunalités.

▶ Le risque de « non-dit » financier

Si les informations ne sont pas assez transparentes ni assez expliquées, si les données en provenance des communes ne sont pas partagées, sur qui prélève quoi et qui paie quoi et pourquoi, il s'installe parfois des opinions et des critiques qui nuisent à l'esprit communautaire. Pour créer et garder la confiance, il faut parfois, dans certaines communautés, **mettre à plat** les informations et **trouver ensemble** de nouvelles solutions équitables : répartition de la fiscalité, compensations d'attribution, fonds de concours, services aux communes...

▶ Le risque de rigidité statutaire

Si l'on reproduit après fusion communautaire, exactement le même fonctionnement que celui qui présidait avant pour les plus petites intercommunalités (qui s'appuyaient sur des principes d'interconnaissance, de proximité, de consensus systématique), on risque d'être confrontés à des difficultés. Il faut accepter d'aller au-delà du fonctionnement classique des intercommunalités (conseil communautaire, présidence, bureau avec ou sans délégation, commissions...) et inventer, chemin faisant, de nouvelles modalités de travail et parfois de nouveaux organes, quitte à faire évoluer les statuts ou le règlement intérieur.

▶ Le risque hiérarchique et de sur-spécialisation de l'ingénierie

La hiérarchie peut présenter un risque de rigidité également si de moins en moins d'agents ont accès aux élus et sont limités dans leurs capacités d'initiative et de conduite de projets. En corollaire, on observe un risque de sur-spécialisation de l'ingénierie dans les grandes communautés du fait de l'importance des compétences à gérer sur un grand périmètre. On manque alors de compétences indispensables, d'écoute, d'animation, de réseau et création de lien, de conduite de projet...

➤ Face à ces risques, quelques leviers et principes à activer

Ces principes et leviers sont, tout ou partie, illustrés par les expériences exposées dans ce recueil et, par ailleurs, ils ont été observés dans d'autres intercommunalités et sont issus des travaux de Territoire conseil sur les grandes intercommunalités (voir le site Internet). Cette liste n'est pas exhaustive.

▶ Donner du sens

Même si l'on n'a pas pu, pour des raisons de temps, co-construire après fusion, un nouveau projet de territoire, il est important de donner et de rappeler fréquemment le sens du projet commun : pourquoi sommes-nous ensemble ? que voulons nous faire ensemble ? Il suffit de quelques lignes et de quelques axes sur lesquels tout le monde est d'accord, pour prendre un peu de hauteur et regarder ensemble dans la même direction. *Le sens du projet semble clair par exemple, dans les documents stratégiques de Lannion Trégor communauté avec notamment le défi de la redynamisation des centres-bourgs.*

▶ Une posture politique d'écoute et de dialogue

Évidemment, la question du bon fonctionnement communautaire et des bonnes relations communes – communauté est d'abord politique. Pour bien fonctionner, la confiance est de mise. Les communautés qui cultivent cette confiance s'appuient sur des postures d'écoute et de dialogue : montrer que l'on prend en compte toutes les préoccupations, aller de temps en temps rencontrer les élus dans les communes ou par groupes de communes, activer la parole et tenir compte des avis de tous dans les débats... Parfois cette posture se traduit par un pacte politique formel ou informel. Dans ces pactes politiques ou chartes de gouvernance, peuvent figurer des principes d'équilibre entre la commune centre et les plus petites communes, des principes de consultation préalable des maires sur certaines décisions... *On sent bien cette posture d'écoute et de dialogue dans la démarche de développement durable de la communauté de communes de Brocéliande qui se co-construit avec les communes et les habitants, puis se valide en commission élargie à tous les maires avant décision en conseil communautaire.*

► Le principe de subsidiarité active

La notion de subsidiarité active se traduit pour une communauté de communes par le maintien de l'échelon de proximité avec les communes et la recherche d'action à la bonne échelle, en mutualisant, sans faire « à la place de » quand c'est possible. On parle de subsidiarité active car pour la communauté, il s'agit d'une posture active d'écoute des besoins et initiatives et de propositions de prise en charge d'actions ou de coopération que l'on fait aux communes quand c'est possible, en les aidant pour cela. *On pourrait illustrer ce principe avec la compétence biodiversité exercée par la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné. Le schéma, piloté à l'échelle intercommunale, se définit avec chaque commune avec un groupe de travail ouvert. Sur Melesse, il se traduit par une délégation de maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité vers la commune pour le pilotage des travaux de leur chemin de la biodiversité.*

Selon ce principe, il est donc possible de pousser la notion de mutualisation ascendante et descendante et d'aller jusqu'à l'adaptation fine des compétences favorisant la coopération « commune-communauté ».

► L'amélioration continue de l'organisation et des règles

Le principe est d'abord de ne pas se contenter du fonctionnement classique voire antérieur des intercommunalités et de chercher à améliorer le fonctionnement, chemin faisant, quitte à essayer de nouvelles modalités de travail, (à garder ou à ne pas garder), puis à inscrire ce qui est positif dans une charte, un règlement intérieur ou même des statuts rénovés. Certaines communautés ont un groupe ou une commission gouvernance, chargés de ce travail.

On trouve par exemple :

- **De nouveaux organes** (commission des maires, groupes de secteurs interfaces géographiques entre les communes et la communauté nommant parfois le bureau)
- **Nouvelles modalités de travail** (conseil communautaire en deux temps avec un temps de débat, bureaux séminaires réguliers pour des débats de fond, soirées des conseillers municipaux, forums d'élus réguliers)
- **Commissions transversales**, par exemple sur la transition écologique, attachée directement à la direction générale
- **Commission petites communes**, parfois un service attaché, des mutualisations spécifiques ascendantes et descendantes, des services partagés, des fonds de concours...
- **Rencontres techniques** régulières avec le personnel des mairies, formations communes

Par exemple, Lannion Trégor Communauté expérimente un nouveau fonctionnement avec les secteurs géographiques.

► Le travail en mode projet

Il y a souvent des procédures plus ou moins obligatoires ou des schémas et programmes dans les intercommunalités. On peut les gérer en réfléchissant en interne avec l'ingénierie communautaire qui fait des propositions en commission, qui donnent souvent lieu à une démarche descendante quand on contacte les communes : « *par exemple nous avons besoin de vos données sur l'habitat vacant et nous vous proposons la procédure suivante...* ». On peut, au contraire, **profiter de ces démarches et projets** (exemples : transition écologique mobilité, alimentaire, mobilité, culture, jeunesse, produits touristiques, et de nombreux projets d'aménagement, de services ou d'équipements), pour mettre en mouvement les communes, pour coopérer avec elles et pour déléguer une partie du pouvoir de maîtrise d'œuvre de ces projets, non pas à des agents mais à des **groupes projet** ouverts à ces conseillers municipaux et même si cela est possible et souhaitable, à la société civile.

Certaines communautés lancent des formations pour les élus et agents référents, sur le thème du travail en mode projet.

Les trois ateliers montrent bien que c'est aussi par le mode projet que se tissent les coopérations « communes-communauté » (démarches suivies d'actions, dans les domaines du développement durable, des bourgs centres, de l'habitat, du commerce, de la biodiversité, de la mobilité...).

► La valorisation constante des réussites et initiatives et le récit communautaire

Une communauté de communes ou communauté d'agglomération ne se construit pas en un jour. Il faut du temps pour progresser, ne serait-ce que pour construire et réviser régulièrement le projet de territoire, aboutissant à un plan pluriannuel d'investissement, à l'adaptation des compétences, à l'amélioration du fonctionnement, à la relance des mutualisations, et parfois par un pacte financier et fiscal qui remet à plat les règles et répartitions et donne une dynamique nouvelle à la communauté...

Si l'on intègre qu'une communauté progresse en continu vers ce qui fait sens pour tous, **alors il faut évaluer le fonctionnement de temps en temps**, et capitaliser sur toutes les réussites. C'est en partageant les réussites, tout simplement, que l'on se forme sur la base de nos expériences et que l'on progresse ensemble.

Afin de bien considérer l'ensemble du bloc local avec les communes et la communauté, **c'est l'ensemble des initiatives qu'il faut valoriser** : les réussites communautaires et celles des communes. Il faut les aider à **être des communes pilotes** sur telle ou telle thématique, et valoriser comme le fait le BRUDED, les échanges de pratiques en interne.

Les retours d'expériences montrent de manière concrète que vous savez valoriser les initiatives et les bonnes pratiques.

Si l'on va plus loin vers ce concept de valorisation, au service d'un grand projet profitable à tous, on va vers le concept de **récit de territoire partagé** : vos communautés sont peut-être déjà sur cette voie : une narration co-construite et organisée, s'appuyant sur les initiatives multiples dont celles des communes, des acteurs et des habitants et qui permet de faire vivre chaque jour un peu plus, le projet de territoire.



Quelles articulations possibles entre un EPCI et ses communes ? Quels freins et quels leviers pour une gouvernance efficace ?

➤ L'EPCI en accompagnement des projets de revitalisation de centres-bourgs des communes – Lannion Trégor communauté – 60 communes - 118 000 habitants

Témoignage : Frédéric Le Moullec, vice-président et Annie Bras-Denis, maire de Plouaret

L'agglomération et les 60 communes ont fait le choix de travailler en complémentarité afin de renforcer l'attractivité des centralités, en particulier celles des pôles secondaires. « Relever le défi de la redynamisation des centres- bourgs passe par des relations très étroites communes/intercommunalité. C'est un enjeu essentiel pour l'attractivité de notre territoire » selon Frédéric Le Moullec. Cette volonté est traduite dans les documents stratégiques et déclinée dans une stratégie globale bien articulée avec les actions mises en œuvre par les communes. Plouaret est l'une des deux communes lauréates sur le territoire pour la phase travaux (deux autres sont lauréates pour la phase études) de l'AAP régional redynamisation des bourgs ruraux 2017. Annie Bras-Denis estime que « la très forte implication de LTC à tous les stades de la construction de leur projet et dans la constitution du dossier de candidature ont largement contribué au fait qu'il soit retenu. De plus, LTC n'a rien imposé, a toujours été dans une posture de collaboration et de soutien au projet ». La mise en œuvre du projet sera suivie pendant deux par un animateur intercommunal (1/8 ETP). Cependant, une question ne tardera pas à se poser : quid de ce fonctionnement quand d'autres communes vont se lancer à leur tour ? Frédéric Le Moullec et Annie Bras-Denis se sont dit confiants dans la capacité de tous de trouver une gouvernance équitable et partagée.

► Articulation entre EPCI et communes pour les projets de revitalisation

Qui fait quoi ?	L'intercommunalité	Les communes
Compétence	X Urbanisme, habitat, économie	X Commerces (pas encore tranché)
Portage (politique)	Via les documents de planification (SCOT, PLH, projet de territoire...)	X
Pilotage		X
Décide		Comité de pilotage puis conseil
Participe	Vice-président, Services concernés par les projets	Membres du conseil municipal
Coordonne	L'animateur dédié à la revitalisation appuie la commune (1/8 ETP sur 2 ans)	Élus communaux
Finance	Participation directe (Implantation de locaux pour des services de sa compétence, aides financières, portage foncier) et indirecte (études et mise à disposition de ses agents)	Financier principal
Anime le projet		Élus et services communaux
Implique les habitants		Mobilisation de la population, des commerçants, ... dans le cadre d'ateliers
Apporte un concours technique		EPF Bretagne, CAUE, AMF, Institut de géoarchitecture, CCI, BRUDED

► Les leviers et les freins

Leviers	Freins
<p>Forte volonté politique de l'EPCI et des communes et vision partagée de la revitalisation des centralités sur le long terme</p> <p>Cohérence politique à tous les étages : de la planification à l'opérationnel</p> <p>Gouvernance partagée et transparente</p> <p>Posture de collaboration de l'EPCI et de la commune</p> <p>Vision territoriale de la commune</p> <p>Soutien technique et financier de l'EPCI</p> <p>Apport des partenaires extérieurs</p> <p>Forte implication des acteurs et des habitants de la commune dans la démarche participative</p> <p>Animation dans la durée par l'EPCI</p>	<p>Besoin d'animation sur plusieurs années</p> <p>Difficulté à mobiliser les services de l'agglo sur la durée car ils sont très sollicités</p> <p>Capacité financière limitée de la commune</p> <p>Incertitudes sur l'évolution à long terme (mobilités, emploi, services de santé, ...)</p> <p>Moyens humains insuffisants dans les services techniques communaux en période de gros projets</p>

➤ L'intercommunalité en soutien du commerce de centre-bourg - Loudéac communauté Bretagne centre - 42 communes, 51 500 habitants.

Témoignage : Éric Robin, vice-président et maire de Merdrignac, Charlène Huby, animatrice commerce et artisanat de proximité

Issue de la fusion de trois intercommunalités, LCBC s'est vu confier l'ingénierie de la politique commerce de proximité. Une agente spécialement dédiée à cette thématique, Charlène Huby, a été recrutée pour être l'interlocutrice unique qui répond aux questions de tous les acteurs : les élus communaux, dans le cadre de leurs démarches de redynamisation des centres-bourgs ou lorsqu'ils craignent ou subissent la fermeture d'un commerce ; les propriétaires de commerces inoccupés, « pour les aider à réaliser une annonce, les conseiller sur des travaux d'amélioration, sur l'accessibilité, discuter le montant du loyer... » ; les commerçants eux-mêmes, notamment « en accompagnement du dispositif 'Pass Commerce et artisanat' mis en place depuis octobre 2017 ou sur la mise en place d'une 'boutique-test' ». Éric Robin précise que l'intercommunalité a notamment porté la candidature et pilote aujourd'hui l'essentiel des actions du dossier FISAC pour la redynamisation du commerce de Merdrignac. Les actions se font en totale coopération entre l'intercommunalité, la commune et l'union des commerçants avec des financements croisés pour bon nombre d'actions.

► Articulation entre EPCI et communes pour le soutien du commerce de centre-bourg

Qui fait quoi ?	L'intercommunalité	Les communes
Compétence	X	X ¹
Portage (politique)	X	X ¹
Pilotage	X	X ¹
Décide	Les projets sont décidés en commission intercommunale	
Participe		Les élus communaux sont impliqués dans les projets concernant la commune. À Merdrignac, un groupe de travail sur la signalétique a été mis en place

¹ L'intercommunalité a la compétence, porte et pilote l'essentiel des actions. Les communes concernées sont fortement impliquées, portent et financent certaines actions complémentaires propres à leurs compétences.

Qui fait quoi ?	L'intercommunalité	Les communes
Coordonne	La chargée de mission coordonne l'essentiel des actions	
Finance	Le poste de chargée de mission, la recherche de subvention (FISAC) et les aides aux commerces sont portées par l'EPCI.	La commune concernée peut financer ou co-financer certaines actions (mise en place du wi-fi, signalétique, mobilier urbain, label village étape...)
Anime le projet	La chargée de mission intercommunale est l'interface principale entre l'EPCI, la commune, et les commerçants	Les élus et services de la commune viennent en appui
Implique les acteurs		L'union des commerçants de Merdrignac est co-pilote et contribue au financement de plusieurs actions.
Apporte un concours technique		Les commerçants et artisans, les chambres consulaires, la boutique de gestion des entreprises et les agences bancaires

► Les leviers et les freins

Leviers	Freins
<p>Une compétence claire de l'EPCI</p> <p>Un élu intercommunal et une chargée de mission dédiée</p> <p>Des échanges directs et une relation de confiance établie avec tous les acteurs : élus communaux impliqués dans les projets, commerçants...</p> <p>Capacité d'adaptation de l'intervention intercommunale au contexte de chaque commune</p>	<p>Une traduction de la priorité au commerce de centre-bourg qui reste à faire dans le PLUi</p> <p>Difficulté d'articulation avec la politique indépendante de Loudéac, la ville centre, qui dispose de sa propre ingénierie</p>

➤ L'intercommunalité et ses communes, main dans la main pour le logement en centre-bourg - Roche aux Fées communauté, - 16 communes - 26 200 habitants

Témoignage : Daniel Bordier, vice-président et Henri Valvais, maire d'Éancé

Roche aux Fées Communauté porte des actions fortes en matière d'habitat et de revitalisation des bourgs, dans une logique de co-construction avec les communes. Cette démarche pro-active s'inscrit dans le cadre de la mise en place du Plan local de l'habitat (PLH) de 2010 puis de celui de 2016. L'élaboration du PLH s'est articulée autour de trois groupes de communes correspondant aux trois secteurs de l'intercommunalité aux caractéristiques différentes : Janzé au nord qui bénéficie de l'attractivité rennaise ; Martigné-Ferchaud au Sud, secteur à dominante rurale ; Retiers, secteur intermédiaire

« Ces outils nous ont permis de structurer l'offre de logement sur notre territoire », indique Daniel Bordier. Ainsi, des conventions fixant les objectifs de production de logements spécifiques à chaque commune ont été signées avec les 16 municipalités sur la durée des PLH. Elles s'appuient sur une connaissance partagée du territoire grâce au référentiel foncier réalisé par l'EPCI et partagé avec les communes.

Le service habitat est le référent des communes pour leurs projets de centre bourgs, et centralise les actions intercommunales : animation, suivi des objectifs et soutien technique et financier aux projets apportant un réel effet levier.

► Articulation entre EPCI et communes pour le logement en centre-bourg

Qui fait quoi ?	L'intercommunalité	Les communes
Compétence	X	X ²
Portage (politique)	X (PLH)	X
Pilotage	Documents et études à l'échelle intercommunale (PLH, étude foncière)	Opération de logements publics ou plus globalement de revitalisation de centre bourg
Décide	Convention d'objectifs avec chaque commune pour la durée du PLH	Opérations de logement
Participe	Soutien technique et aide au montage de projets communaux (réfèrent unique, fonds de concours)	
Coordonne	L'EPCI conventionne avec chaque commune sur des objectifs qualitatifs et quantitatifs de production de logement Rencontres annuelles avec chaque commune (suivi des objectifs fixés au titre du PLH) Le service habitat a été identifié comme chef de file et principal interlocuteur des communes pour le montage technique et financier de leurs projets	
Finance	Fonds de concours : études communales de revitalisation, projets de logements communaux, intervention d'un architecte conseil. Majoration des aides pour les projets en centralité	La commune porte le financement global des projets de logements sur son territoire
Anime le projet /	Un ETP d'ingénierie auprès des communes : permanences dans les trois villes-centres, entretiens annuels de suivi avec les élus, appui technique aux projets communaux Proposition de visites, de formations aux élus communaux	
Apporte un concours technique		EPF Bretagne
Implique les habitants		Les habitants sont associés aux démarches de revitalisation par les élus communaux

► Les leviers et les freins

Leviers	Freins
<p>Une volonté politique forte</p> <p>Un pilotage clair au niveau de l'EPCI (binôme élu-technicien)</p> <p>Des outils de connaissance du territoire partagés avec les communes (référentiel foncier)</p>	<p>Des liens pas toujours évidents entre le PLH et les PLU communaux (comment garantir la cohérence de l'offre de logements ?)</p> <p>Des disparités entre communes qui s'emparent ou non du dispositif</p>

² L'intercommunalité a la compétence « Habitat » : elle porte et pilote les actions à l'échelon intercommunal. Les communes portent et financent les projets d'habitat à l'échelle communale avec un soutien de l'EPCI

Leviers	Freins
<p>Une ingénierie intercommunale forte auprès des communes avec un interlocuteur identifié qui centralise les demandes</p> <p>Des aides financières de l'EPCI, adaptées aux projets communaux et dimensionnées pour faire effet levier</p> <p>Une confiance instaurée avec les élus / les acteurs</p>	<p>Des risques d'« inégalités » entre communes dans les aides attribuées par l'EPCI ?</p> <p>Important investissement « humain » de l'élu intercommunal (négociation avec les communes, pédagogie)</p> <p>Besoin de proximité entre l'intercommunalité et les communes : plus difficile sur un gros EPCI</p> <p>Besoin que les communes associent l'EPCI tout au début de leur projet pour faciliter le montage / financement, etc.</p>

➤ La « DDmarche » : un programme d'actions de développement durable co-construit avec les acteurs. Communauté de communes de Brocéliande - 9 communes – 18 300 habitants

Témoignage : Murielle Douté Bouton, vice-présidente

La CC de Brocéliande mène depuis plusieurs années des actions diverses en matière d'environnement et de développement durable telle que la mise en place de la redevance incitative et des opérations de prévention et de réduction des déchets ou le développement de réseaux de chaleur bois pour chauffer des équipements intercommunaux (Paimpont, Bréal-sous-Montfort). Les communes ont elles-mêmes développé plusieurs réalisations : maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables, approvisionnements locaux...

Pour autant, les communes et la communauté de communes ne disposaient pas d'un inventaire de ce qui avait été fait par les uns et par les autres, ni d'un programme intercommunal concerté de développement durable. Sous l'égide de Bernard Ethoré, président, une démarche globale de développement durable a donc été initiée et pilotée par Murielle Douté-Bouton, vice-présidente et Cécile Piel, chargée de mission habitat et développement durable. L'objectif est de « structurer nos actions et les rendre encore plus visibles auprès des ménages et des collectivités en inscrivant toutes ses initiatives dans un schéma global » témoigne Murielle Douté Bouton.

La Communauté de communes de Brocéliande a conçu sa démarche en trois temps :

- Une phase de diagnostic et enjeux du territoire réalisée en interne puis partagée lors d'une soirée de co-construction avec les acteurs du territoire.
- Une phase de « construction du programme d'action » co-construite avec les acteurs du territoire au cours d'une nouvelle soirée
- Une mise en œuvre opérationnelle

► Articulation entre EPCI et communes pour la mise en œuvre de la DDmarche

Qui fait quoi ?	L'intercommunalité	Les communes
Compétence	X	
Portage (politique)	X	
Pilotage	X	
Décide	Co-construction des décisions avec les acteurs du territoire présents aux ateliers : définition des objectifs à atteindre, des actions à inscrire.	À chaque phase, la validation se fait en commission développement durable élargie à l'ensemble des maires
Participe		Les élus ont participé au diagnostic préalable puis ont pu s'impliquer dans les ateliers de concertation

Qui fait quoi ?	L'intercommunalité	Les communes
Coordonne	Déroulement global de l'élaboration de la DDmarche : réalisation du diagnostic en interne Coordonne la mise en œuvre des actions sur le terrain en lien avec les différents services (transport, énergie...) et les différents acteurs (élus communaux, associations, entreprises...)	
Finance	L'intervention du CPIE a été prise en charge par Territoires conseils Le soutien et la participation du réseau BRUDED via une adhésion à l'association Vote d'un budget de 441 000 € pour la mise en œuvre des 27 actions identifiées comme prioritaires (hors temps agent, investissement pour réaliser les aménagements cyclables, mise en œuvre du PCAET...)	Les communes pilotent et financent les projets de compétence communale
Anime le projet	Technicienne en lien avec le CPIE de Brocéliande	La chargée de mission est allée rencontrer chaque commune
Apporte un concours technique	Territoires Conseils/Banque des Territoires et BRUDED	
Implique les habitants	Organisation d'ateliers de co-construction de la démarche. Pour la mise en œuvre du programme, possibilité pour les participants de s'inscrire dans des groupes de travail « actions »	

► Les freins et leviers

Leviers	Freins
<p>Une volonté politique forte</p> <p>Un pilotage clair au niveau de l'EPCI (binôme élu-technicien)</p> <p>Une démarche pragmatique qui vise à aller rapidement vers un programme d'action</p> <p>Un travail de terrain pour associer l'ensemble des acteurs : le binôme, élue-chargée de mission, a rencontré l'ensemble des maires des communes et des acteurs du territoire (associations, entreprises...) identifiés comme menant des actions volontaristes de développement durable.</p> <p>Une animation participative pour définir les objectifs et les actions.</p> <p>Un budget de l'EPCI alloué à la mise en œuvre des actions</p>	<p>Difficulté à convaincre dans un premier temps de l'intérêt d'une politique globale de développement durable</p> <p>Nécessité de la montée en compétence de la chargée de mission, qui était surtout sur les enjeux déchets préalablement</p> <p>Charge de travail pour le pilotage de l'ensemble des actions</p>

➤ Quelle articulation « communauté-communes-habitants » pour la mise en œuvre d'un territoire à énergie positive ?

Témoignage : Christian Roger, vice-président à l'environnement et Thomas Patenotte, co-président de la Coopérative citoyenne Les Survoltés

Labellisé Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) depuis 2015, le territoire du Val d'Ille portait déjà de nombreuses actions sur les transports, les énergies, le logement... La nouvelle communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (CCVIA) poursuit ses efforts par la mise en œuvre de son Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET). Afin de maîtriser le développement de ce plan du point de vue financier et méthodologique, la CCVIA a décidé de réaliser son PCAET en interne. Elle a ainsi pu tester des méthodes de participation notamment via l'outil « destination Territoire à énergie positive (TEPOS)³ » ou l'organisation de groupes de travail afin de co-construire le plan d'action.

La communauté travaille ainsi en coopération étroite avec les communes et accompagne les initiatives citoyennes pour répondre aux enjeux de la transition énergétique : mise à disposition de véhicules électriques, plateforme de rénovation de l'habitat, accompagnement financier pour la rénovation du patrimoine communal, développement des énergies renouvelables...

Pour réussir à mobiliser les élus communaux sur le sujet, la CCVIA souhaite encourager et assister les élus dans la mise en œuvre concrète du plan d'actions, soit par un soutien technique, financier, administratif...

► Articulation entre EPCI et communes pour le PCAET

Qui fait quoi ?	L'intercommunalité	Les communes
Compétence	X	X (maîtrise d'ouvrage sur opérations communales de bâtiment par exemple)
Portage (politique)	X	
Pilotage	X	
Décide	Définition des objectifs à atteindre, des actions à inscrire.	
Participe	Temps de concertations	Ateliers d'échanges et groupes de travail thématiques
Coordonne	Déroulement global de l'élaboration du PCAET Réalisation du PCAET en cohérence avec les autres plans en cours : PLUi, PLH, Trame Verte et Bleue, Plan de déplacement... Mise en œuvre des actions via le TEPCV en lien avec les différents services (transport, énergie...)	
Finance	Fonds de concours Prise en charge de 50% l'adhésion des communes au conseil en énergie partagé des communes proposé par l'ALEC du Pays de Rennes Financement de 50% d'ingénierie d'accompagnement proposé par l'ALEC pour des rénovations thermiques d'équipements communaux (du diagnostic jusqu'à la livraison) Formations à destination des agents communaux pour la mise en place de projets d'énergie renouvelable en autoconsommation. La CC travaille sur la mise en place de l'éco-conditionnalité des aides.	Les communes pilotent et financent leurs projets de compétence communale

³ Différencier TEPOS et TEPCV : <http://www.territoires-energie-positive.fr/presentation/tepos-et-tepcv-c-est-pareil>

Qui fait quoi ?	L'intercommunalité	Les communes
Anime le projet /	Réalisation et suivi du PCAET en interne (1/3 d'ETP sur la coordination et la mise en œuvre du PCAET et 1/2 ETP sur le suivi de projet "technique").	
Apporte un concours technique	ALEC du Pays de Rennes, Chambre d'agriculture, étudiants en Master 2 environnement, ...	SCIC Les survoltés
Implique les habitants	Appels à projet thématiques : challenge à énergie positive, « Les aventuriers de la mobilité » Prise de parts dans la société SCIC « Les survoltés » pour soutenir ce projet d'initiative citoyenne	Relais des AAP lancés par l'EPCI

► Les leviers et les freins

Leviers	Freins
<p>Une volonté politique forte</p> <p>Un pilotage clair au niveau de l'EPCI (binôme élu-technicien)</p> <p>Des outils de connaissance du territoire partagés avec les communes : envoi du diagnostic relatif à son territoire à chaque commune</p> <p>Une animation participative pour définir les objectifs et les actions.</p> <p>Des aides financières de la CC, adaptées aux projets communaux et dimensionnées pour faire effet levier</p>	<p>Beaucoup de sujets relatifs au PCAET sont de compétence intercommunale</p> <p>Difficulté à mobiliser des élus communaux sur le sujet, ces derniers étant déjà très occupés</p> <p>Mener de front tous les plans stratégiques est très compliqué et chronophage</p> <p>Manque de moyens tant humain que financier pour les communes pour mettre en place des actions</p>

► Focus sur une action : expérimenter l'auto partage sur le territoire

L'EPCI a souhaité tester l'auto-partage en faisant l'acquisition de deux véhicules électriques et en louant deux autres à « city roul' » (dispositif rennais d'autopartage). L'objectif est de proposer ces véhicules à la location aux particuliers pour un coût de 8€/ jour. L'EPCI a ensuite proposé aux communes volontaires d'expérimenter le service pendant un an via une convention de mise à disposition. L'animation et l'organisation sont laissées aux mains de la commune. Au bout d'un an, les communes qui le souhaitent font l'acquisition d'un véhicule pour poursuivre la démarche.

Qui fait quoi ?	L'intercommunalité	Les communes
Compétence	X (« déplacements »)	
Portage (politique)	X	
Pilotage	X (démarche globale)	X (expérimentation sur sa commune)
Décide	Convention avec les communes volontaires	Engagement à respecter la convention. Fixe la tarification (encadrée) et la communique à la CCVIA
Participe	Accompagnement pour la communication (dépliants, affiches, visuel).	Signature d'une convention de mise à disposition du véhicule de l'intercommunalité.
Coordonne	Lancement de l'action	Mise en œuvre et bon déroulement de l'action
Finance	Mise à disposition de chaque commune volontaire un véhicule en bon état de marche et de propreté. Les recettes des locations seront reversées à l'EPCI (ou directement perçues par l'EPCI).	
Anime le projet / Apporte un concours technique	Accompagne les communes dans la réalisation de la communication de l'expérimentation (dépliants, affiches, visuel) Assure le suivi de l'expérimentation Assure les opérations d'entretien du véhicule si possible en dehors des périodes de réservation	Responsable du véhicule (utilisation, état général...) Choisit le lieu de stationnement et de charge du véhicule Gère les réservations, le suivi des inscriptions, la facturation Affecte un agent ou désigne un référent pour assurer les missions liées à l'expérimentation. Ce dernier sera formé à l'utilisation du véhicule et aux modalités de location. Il sera l'interlocuteur de l'EPCI La commune ou le référent devra expliquer les règles d'utilisation aux utilisateurs. Réalise une campagne de communication auprès des habitants et structures associatives
Implique les habitants		Le/la référent.e peut être un habitant. Le véhicule est mis à la disposition de la population pour de l'auto-partage sans restriction entre les usages personnels ou professionnels. À Guipel, le référent est le bar-épicerie-restaurant géré en SCIC « Un café des possibles »

➤ La biodiversité, du pilotage intercommunal à l'action locale

Philippe Monnerie, vice-président et Camille Jamet, chargée de mission biodiversité, Claudine Corradini-Mochet, conseillère déléguée à Guipel

Les communes de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné ont confié à l'intercommunalité la compétence « biodiversité ». Cela s'est traduit par la réalisation d'un schéma de trame verte et bleue, réalisé en lien fort avec les communes et les associations partenaires. À titre d'exemple, les inventaires naturalistes ont été réalisés et proposés par des petits groupes communaux selon une méthodologie validée à l'échelle communautaire. Le schéma se traduit également par un plan d'action financé et piloté par l'EPCI, en lien étroit avec les élus communaux.

À Guipel, l'intercommunalité a ainsi piloté la réalisation du « chemin de la vallée verte ». Dans les faits, c'est la commune qui a principalement coordonné et suivi les travaux, en lien très étroit avec la chargée de mission de la CCVIA, qui demeure le maître d'ouvrage. Lors de la visite, on a découvert comment la commune de Guipel a réalisé un inventaire de la biodiversité grâce à un travail en partenariat entre la commune, la CCVIA, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et le Syndicat de bassin versant, avec un financement du ministère attribué à la CCVIA. La commune travaille aussi avec un agriculteur et Breizh bocage, par le biais d'une convention, pour la replantation de haies bocagères le long du chemin de la vallée verte.

À Melesse, à la demande de la commune, l'intercommunalité a accepté de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage complète pour réaliser l'étude puis les travaux d'aménagement de son « chemin de la biodiversité » dans le centre-bourg. Il a été établi une convention de délégation temporaire qui définit clairement les rôles des deux collectivités et du bureau d'études ainsi que les modalités techniques et financières : la CCVIA a financé l'intégralité de l'étude et des travaux dans la limite d'un montant établi et sous réserve d'une réalisation dans un temps défini, la commune a payé les prestataires et les a refacturés à l'EPCI.

► Articulation entre EPCI et communes : le chemin de la vallée verte à Guipel

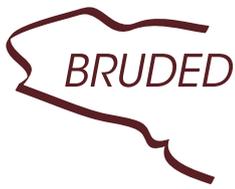
Qui fait quoi ?	L'intercommunalité	Les communes
Compétence	X	
Portage (politique)	X	X
Pilotage	X (global)	X (local)
Décide	X (maîtrise d'ouvrage)	X
Participe		X (élus, techniciens)
Coordonne	La chargée de mission biodiversité pilote les études et lance les appels d'offre pour les travaux en lien rapproché avec les communes	Les élus communaux assurent le suivi des travaux sur le terrain, en lien avec la chargée de mission biodiversité
Finance	X	
Anime le projet	Schéma de TVB sur son territoire	La commune valorise les aménagements et les intègre dans sa dynamique de centre-bourg
Implique les habitants		Réalisation d'inventaires naturalistes sur chaque commune
Apporte un concours technique	Associations naturalistes, syndicats de bassin versant	Ponton en bois réalisé par des jeunes via le dispositif argent de poche de la commune

► **Articulation entre EPCI et commune sur l'étude préalable et les travaux d'aménagement du chemin de la biodiversité à Melesse**

Qui fait quoi ?	L'intercommunalité	Les communes
Compétence		X (par délégation ponctuelle/convention)
Portage (politique)	X	X
Pilotage		X
	La commune est désignée comme maître d'ouvrage unique pour l'opération	
Décide	X (validation des choix)	X (maitrise d'ouvrage)
	Les décisions prises par la commune dans le cadre de cette délégation doivent correspondre aux objectifs de la CCVIA en matière de restauration de milieux naturels	
Participe	Vice président et chargée de mission biodiversité	Élus et techniciens communaux
Coordonne		La commune coordonne l'ensemble de l'étude et les travaux
Finance	X avec une enveloppe fixe et dans un temps imparti	La commune paye et refacture à l'EPCI
Anime le projet	La CCVIA anime son schéma de TVB sur son territoire	La commune valorise les aménagements sur son territoire
Implique les habitants		Réalisation d'inventaires naturalistes sur chaque commune
Apporte un concours technique	Associations naturalistes, syndicats de bassin versant	Association naturaliste communale

► **Les freins et leviers**

Leviers	Freins
<p>Une coopération « intercommunalité/commune » très efficace</p> <p>Passage à l'action facilité par le fait que la compétence soit intercommunale (portage technique et financier)</p> <p>Souplesse dans le portage de la maîtrise d'ouvrage entre l'interco et les communes (délégation possible à la commune)</p> <p>Concours financier de l'interco</p>	<p>Difficulté de faire fonctionner le comité de pilotage multi-partenarial pour le suivi du schéma TVB : manque de disponibilités et multiplicité de dossiers pour des élus</p> <p>Difficulté de faire le lien entre les multiples outils de planification : PLUi, PLH, PCAET...</p> <p>Faiblesse des moyens financiers alloués</p>



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Lannion-Trégor communauté (22)

L'agglomération et les communes agissent ensemble pour conforter et dynamiser les centralités

Lannion-Trégor communauté et les communes travaillent en complémentarité afin de renforcer l'attractivité des centralités, en particulier celles des pôles secondaires. Cette volonté est traduite dans les documents stratégiques et déclinée dans des actions bien articulées avec celles mises en oeuvre par les communes

Lannion-Trégor Communauté (LTC) est passée entre 2014 et 2017 de 20 à 60 communes pour 118 000 habitants. L'agglomération s'organise autour de Lannion (20 000 hab) et de 8 pôles secondaires qui maillent ce territoire maritime et rural. Les centralités sont plus ou moins confrontées à un affaiblissement progressif de leur attractivité lié à des évolutions générales : désaffection de l'habitat ancien des centres, diminution de l'offre de services et de commerces. Afin de préserver un bon équilibre territorial en termes de services au public et de lien social, LTC a mis en place une stratégie globale, en collaboration avec les communes, pour les aider à redynamiser leurs centres.

➤ Des outils stratégiques cohérents

Une collaboration étroite s'est instaurée entre LTC et les communes afin d'avoir une véritable cohérence entre l'ensemble des politiques communautaires concourant à la dynamisation des centres villes/bourgs (urbanisme, développement économique, tourisme, habitat...) et les projets locaux. « Nous partageons la vision d'un territoire au développement équilibré, maillé par des centralités dynamiques et attractives » indique Frédéric Le Moullec, vice-Président à l'habitat, cadre de vie, foncier et déplacements.



Véhicule électrique de Lannion-Trégor communauté en charge à Plouaret

Cette volonté est traduite dans les orientations du SCOT (arrêté début 2019) et du PLH 2018-2023 exprimées différemment. Le premier veut « tenir un maillage territorial de polarités qui permet de conserver le niveau des services ». Le second préconise de « tenir tous les bourgs en tant que 1^{ère} maille de services et de lien social ». Le projet de territoire (2015-2020) souligne également le rôle essentiel des communes-pôles et la nécessité de créer autour d'elles des pôles territoriaux. Pour mettre en oeuvre ces politiques LTC a pris la compétence urbanisme en mars 2017 et prévoit la création d'un PLUI. Pour accompagner les communes dans leurs projets, Lannion Trégor a renforcé les équipes des services aménagement du territoire, habitat, énergie et celle du bureau d'études interne.

Les actions de l'EPCI



Lannion Trégor Communauté s'est dotée d'outils dans le but de faciliter la redynamisation des centres villes et centres bourgs : guichet unique de l'habitat avec permanences délocalisées dans les communes-pôles; aides financières en faveur de la réhabilitation thermique, de l'accession à la propriété et du ravalement des façades (14 dossiers ont été déposés à Plouaret) ; portages fonciers, convention-cadre et opérationnelles avec l'EPF pour portages fonciers sur différents projets communaux et intercommunaux. ■

➤ Un AMI bienvenu

L'Appel à Manifestation d'Intérêt régional « Dynamisme des bourgs ruraux » et « Dynamisme des villes » lancé en 2017 par l'État, la Région, l'EPF et la Caisse des dépôts, a donc été considéré comme une véritable opportunité d'accélérer cette dynamique territoriale et d'obtenir des aides financières supplémentaires pour les communes lauréates. **LTC a décidé de soutenir 7 dossiers de candidatures (2 études, 5 opérationnels).**

Ce soutien s'est traduit par la mobilisation d'une ingénierie communautaire au service de ces projets communaux, un engagement sur des investissements financiers avec des maîtrises d'ouvrage communautaires, des participations financières à des projets communaux et de bailleurs sociaux.

➤ Projet global à Plouaret ...

Plouaret est l'une des 2 communes lauréates pour la phase travaux (2 en études). Annie Bras-Denis, maire, est très claire : « L'existence de politiques territoriales de soutien à la revitalisation des centres bourgs, la très forte implication de LTC à tous les stades de la construction de notre projet et à la constitution de notre dossier de candidature ont largement contribué au fait qu'il soit retenu avec, à la clé, un financement de 920 000 € ». Une aide conséquente

“ Relever le défi de la redynamisation des centres-bourgs passe par des relations très étroites communes/intercommunalité. C'est un enjeu essentiel pour l'attractivité de notre territoire. ”



F. Le Moullec
VP Habitat

mais à la mesure de l'ampleur du projet. En effet, si la commune a des atouts (RN à proximité et gare TGV, services, tissu commercial et associatif dynamique) elle recèle des fragilités susceptibles de pénaliser rapidement son attractivité : absence d'une véritable place centrale, offre locative insuffisante en cœur de bourg, logements anciens à rénover, population qui peine à se renouveler...

Ces forces et faiblesses avaient été identifiées dès 2013 dans une étude sociologique régionale sur l'attractivité des centres bourgs menée par l'EPF. Les élus ont alors compris l'urgence de passer à l'action en s'appuyant sur une grande diversité de partenaires (EPCI, EPF, CAUE, BRUDED, AMF) et une large mobilisation citoyenne. Ils ont commencé par réviser le PLU pour se doter de nouveaux leviers d'action : division par 3 des zones constructibles, incitations à la densification et à la réhabilitation du bâti ancien, pas d'activités commerciales en dehors du centre-bourg et de la gare, droit de préemption urbain, emplacements réservés pour cheminements doux.

L'AMI régional est arrivé à point nommé pour co-construire avec l'EPCI un projet de redynamisation.



Maisons sans jardins à Plouaret

➤ ... en partenariat avec LTC

C'est bien la commune qui est maître d'ouvrage du projet global et de la majorité des projets inscrits dans le plan d'actions. « LTC n'a rien imposé, a toujours été dans une posture de collaboration et de soutien au projet » souligne Annie Bras-Denis. L'agglo a été associée dès le début pour apporter son expertise politique et technique en matière d'habitat, d'urbanisme, d'action foncière, d'économie, d'environnement ...

Concrètement, LTC a notamment :

- réalisé une étude de faisabilité pour la création d'un espace multi-culturel ; secteur enfance jeunesse et espaces naturels
- suivi par le volet énergétique du projet de restauration de la mairie
- mis à disposition 1/8^{ème} de temps pendant 2 ans pour l'animation du projet
- financé à hauteur de 235 000 € sur 3,9 millions du coût estimé.

➤ Une stratégie gagnante

Cette synergie est profitable à tous les acteurs. Pour l'agglo qui co-construit avec les communes sa démarche de redynamisation équilibrée et cohérente du territoire. Pour les communes qui ont plus de moyens pour concrétiser des projets ambitieux et innovants, porteurs d'espoir pour l'ensemble des autres communes. ■



Les abords de l'espace jeunes (intercommunautaire) vont être réaménagés

CONTACT :

Yvan Follzou/Directeur de l'aménagement/02 96 05 91 33

Cette fiche a été réalisée avec le soutien de :





Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Loudéac communauté Bretagne centre (22)

L'intercommunalité en soutien aux dynamiques de commerces de centre-bourg

La nouvelle intercommunalité a repris la mission d'accompagnement et d'ingénierie pour soutenir le commerce local qui pré-existait de façon différenciée avant la fusion. Une aide précieuse tant pour les élus que pour les commerçants.

Loudéac Communauté Bretagne Centre (LCBC) est issue de la fusion des communautés de communes de la CIDERAL et de Hardouinai-Mené ainsi que des communes nouvelles Le Mené et Guerlédan. Ce nouveau territoire, « le plus étendu des Côtes d'armor », regroupe ainsi 52 000 habitants sur 42 communes.

➤ Accompagner le commerce

Le « développement économique », compétence obligatoire des intercommunalités, intègre une nouvelle prérogative intitulée « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ». En avril 2017, LCBC a ainsi interrogé l'ensemble des municipalités, via un questionnaire, sur les compétences qu'elles souhaitent déléguer à l'intercommunalité. Une fois la synthèse effectuée, il a été convenu que l'échelon communautaire était le plus approprié pour porter :

- Les opérations de sauvegarde du dernier commerce (achat des murs et du matériel, mise en gérance), qui pré-existait sur la CIDERAL,
- La mise en place d'une ingénierie dédiée, qui pré-existait sur Hardouinai-Mené,
- L'accompagnement à la création et l'extension de commerce.

L'échelle communale a été jugée plus pertinente pour l'animation commerciale essentiellement. « A l'époque, on a plutôt conservé et étendu les compétences existantes



Deux bancs connectés, co-financés par la commune et l'intercommunalité, ont été mis en place dans le bourg. On peut y recharger son téléphone et accéder à la wi-fi gratuitement.

sur les deux EPCI » indique Eric Robin, vice-Président et maire de Merdrignac.

➤ Une ingénierie

« Nous avons décidé d'investir sur des collaborateurs qui travaillent sur le commerce de proximité » appuie Eric Robin. « L'objectif est d'avoir un interlocuteur unique qui réponde à toutes les questions du commerce de proximité ». La communauté a ainsi recruté une agent, Charlène Huby, diplômée d'un Master en développement économique. Dans les faits, son intervention peut concerner :

- les élus communaux, dans le cadre de leurs démarches de redynamisation des centres-bourgs ou lorsqu'ils craignent ou subissent la ferme-

Une marque collective



Le projet Merdrignac comprend la création d'une marque "A deux pas de chez vous" pour inciter à fréquenter les commerces locaux. « Si cela fonctionne, elle pourra être déployée sur d'autres communes de l'EPCI » indique Eric Robin. En parallèle, une signalétique permettant d'identifier « la galerie commerciale à ciel ouvert » va être mise en place. ■

ture d'un commerce. « Charlène a été voir l'ensemble des maires. Aujourd'hui ils la contactent directement »

- les propriétaires de commerces innocupés : « pour les aider à réaliser une annonce, les conseiller sur des travaux d'amélioration, sur l'accessibilité, discuter le montant du loyer... »

- les commerçants eux-mêmes, notamment « en accompagnement du dispositif 'Pass Commerce et artisanat' mis en place depuis octobre 2017 » ou « sur la mise en place d'une 'boutique-test' ».

➤ Les aides financières

En plus de l'ingénierie, l'EPCI propose deux types d'aides financières :

- L'aide à l'immobilier pour des investissements supérieurs à 20 000 € HT (installation d'entreprise, extension ou aménagement intérieur). L'EPCI prend à sa charge 30% des dépenses éligibles dans la limite de 100 000 € HT.

- Le Pass commerce et artisanat, co-financé par l'EPCI et la Région Bretagne, qui prend à sa charge 30% du montant des dépenses éligibles (études stratégiques, équipements, accessibilité, travaux...) dans la limite d'un montant total de dépenses de 25 000 € HT.

➤ Une 1ère opération

Initié par l'ancienne intercommuna-

“ Pour nous, s'entourer d'un personnel compétent constitue un investissement et non une charge ”



Eric Robin, Vice-Président

lité d'Hardouinai-Mené (CCHM) un des premiers projets a concerné la création d'un dossier FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) pour la commune de Merdrignac. A la clé, 93 000 € d'aides du FISAC, sur un budget global de 540 000 € qui incluait une étude de revitalisation des cœurs de bourg de l'ancienne CCHM. « A l'époque, l'ensemble des maires étaient allés voir la dynamique commerciale mise en œuvre sur Saint-Sauveur-des-Landes (50) et en étaient ressortis convaincus » se souvient Eric Robin. D'où l'idée de reprendre à Merdrignac le concept de « galerie commerciale à ciel ouvert » avec une série d'actions telles que :

- la conception d'une marque locale « A deux pas de chez vous », l'adhésion au label « Village étape » et le renforcement de l'union des commerçants (création d'une page facebook, d'une application mobile, d'une carte de fidélité unique, ...),

- l'accompagnement d'une boutique test, le développement du marché, le soutien aux investissements des commerçants, la création d'une charte « devantures et façades commerciales », la promotion des artisans du bâtiment qui font une offre d'éco-rénovation,

- la création d'une signalétique commune, la mise en place de deux bancs connectés, le déploiement du wi-fi, le développement d'animations... dans le cœur commerçant

➤ L'articulation EPCI-commune

« Sans l'EPCI, nous ne serions jamais arrivé à monter un tel dossier puis à piloter sa mise en œuvre » estime Eric Robin. De fait, si le projet global - qui a démarré en 2018 - est co-piloté par LCBC, la ville de Merdrignac et l'Union des commerçants, Charlène Huby coordonne et anime la quasi-totalité des actions à l'instar de la mise en place d'une 'boutique test' qui permettra à une personne initiant un projet de commerce de tester sa faisabilité grâce à un local à tarif réduit et l'appui de l'EPCI et de ses partenaires.

➤ Un lien avec le futur PLUi ?

La communauté travaille en parallèle sur son PLUi. « Pour le moment, les débats n'ont pas été engagés sur l'équilibre à trouver entre le développement des zones commerciales et la volonté de soutenir le commerce en centre-bourg » conclut Eric Robin.

➤ Le budget

Ingénierie : 38 000 €/an.

Pass commerce : 70 000 €/an

Aide à l'immobilier : 2,4 M€/an ■



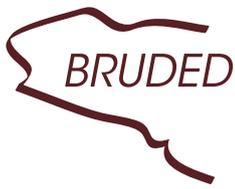
En cœur de bourg, une 'boutique test' devrait prochainement permettre à un porteur de projet d'initier un projet de commerce

CONTACTS :

Eric Robin, Vice-Président et Charlène Huby, chargée de mission
Tél : 02 96 66 09 09 / c.huby@loudeac-communauté.bzh

Cette fiche a été réalisée avec le soutien de :





Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Roche aux Fées Communauté (35)

L'intercommunalité et ses communes main dans la main pour le logement en centre-bourg

L'EPCI porte des actions fortes en matière d'habitat et de revitalisation des bourgs, dans une logique de co-construction avec les communes. Le service habitat est le référent des communes et centralise les actions intercommunales : animation, suivi des objectifs et soutien technique et financier aux projets.

Roche aux Fées Communauté est une petite intercommunalité située à l'Est de l'Ille-et-Vilaine, qui compte 16 communes pour 26 000 habitants. Créée en 1993, ses contours ont peu évolué depuis. Le territoire intercommunal se répartit en 3 polarités :

- Janzé au nord, qui bénéficie de l'attractivité de la métropole rennaise
- Retiers, secteur intermédiaire
- Martigné-Ferchaud au sud, secteur à dominante rurale

« Alors qu'il y avait sur le territoire une pratique très ancrée d'opérations communales, nous avons pris l'initiative d'élaborer un PLH en 2008 », se souvient Daniel Bordier, Vice-Président à l'habitat. « L'avantage c'est que dans une petite intercommunalité comme la notre, on peut discuter plus facilement, cela facilite la démarche », complète-t-il.

➤ 1er PLH : instauration des échanges communes-EPCI

Une volonté de la CC de structurer l'offre de logement sur le territoire

« Avec le PLH, nous souhaitons trouver des alternatives à la production de logement individuel et renforcer les centralités » se souvient l'élu. « Nous nous sommes saisis de l'outil PLH qui était alors utilisé par les métropoles et les territoires urbains, qui ne pouvait que profiter à notre territoire plus rural ».

Un PLH construit avec les communes

Dès 2009, pour faciliter les échanges



Elus et services de Roche aux Fées Communauté multiplient les actions pour faciliter la production et la rénovation de logements sur leur territoire

et différencier les objectifs selon les caractéristiques de chaque territoire, l'élaboration du PLH s'est articulée autour de 3 groupes de communes présentant des caractéristiques différentes: secteurs de Janzé au nord, Retiers au centre, et Martigné-Ferchaud au sud.

Un référentiel foncier intercommunal, préalable nécessaire au PLH

En amont de la définition du PLH, la communauté a piloté une étude foncière sur l'ensemble de son territoire, en lien avec l'EPF. « C'est un préalable indispensable que de connaître le potentiel du territoire, parcelle par parcelle », insiste M. Bordier. Laurent Guiriec, chargé de mission habitat à la CC, complète : « à partir de ce document, nous avons pu définir la capacité à produire de chaque commune. Toute la planification s'est appuyée sur cette connaissance partagée ». C'est donc

Des aides renforcées pour les centralités

Roche aux Fées Communauté propose des aides pour soutenir et équilibrer l'offre de logements. Son budget total est de 750 000€/an. Ces aides s'adressent aux particuliers, bailleurs et communes. Citons notamment :

- 5 000 € aux études communales de revitalisation et/ou densification
- Fonds de concours logements communaux: 40% des travaux plafonné à 80 000€
- Financement de l'intervention de l'architecte-conseil sur la base de 700€ / permis de construire

La CC majore ses aides pour les projets en centralités : aide à l'équilibre d'opérations à hauteur de 50% du déficit jusqu'à 50 000 € par opération (budget 300 000 €/6 ans), fonds de concours aux logements communaux de 5000€ majoré à 10 000€ pour les secteurs stratégiques. ■

sur la base du référentiel foncier que les objectifs ont été différenciés par secteurs, et ont permis à la CC de définir des actions fines et adaptées aux besoins du territoire.

Des conventions d'objectifs avec chaque commune avec suivi annuel

L'intercommunalité a ensuite conventionné avec chacune des 16 communes sur un nombre indicatif de logements à produire. Pour faciliter la mise en oeuvre du programme, le service habitat rencontre annuellement chaque commune et fait le point sur les opérations en cours et à venir.

L'importance des aides de la CC aux projets communaux

Pour faciliter concrètement la sortie de logements adaptés aux besoins, la CC propose des aides aux projets publics et privés, différenciées par secteur (taille minimale de terrain pour l'aide aux primo-accédants). Les opérations situées en centralités font l'objet d'un soutien renforcé (voir encadré).

➤ PLH 2 : une politique solidaire pour les centralités

Roche aux Fées Communauté a mis en place son deuxième PLH sur la période 2016-2021 ; ce document vient consolider le projet de territoire autour des 3 polarités. « Le PLH a été recentré autour de 4 axes et onze actions, pour être lisible et pédagogique, et répondre concrètement

“ Grâce au travail sur le terrain et à la définition partagée d'objectifs pour chaque commune en matière de logements, on a enclenché cette culture où les communes informent l'EPCI très en amont de leurs projets ”



Daniel Bordier, VP Habitat

aux besoins locaux ». Concrètement, les liens entre la CC et les communes ont été renforcés pour faciliter la mise en oeuvre de projets :

- **Mise à jour de l'étude foncière intercommunale** apportant une vision globale
- **Nouvelles conventions EPCI-communes** avec objectifs qualitatifs et quantitatifs de production de logement
- **Animation et conseil auprès des communes** : la CC mobilise 1 équivalent temps plein d'ingénierie auprès des communes : permanences dans les trois villes-centres, entretiens annuels de suivi avec les élus, appui technique aux projets communaux.
- **Le service habitat a été identifié comme chef de fil et principal interlocuteur des communes** pour le montage technique et financier de leurs projets. En interne à la CC, il fait le lien avec les services économie et énergie.
- **Renforcement des aides intercommunales** : la CC soutient la pro-

duction et la rénovation à hauteur de 750 000€/an dont 235 000 € d'aides aux logements publics. « Aujourd'hui, les communes nous informent dès qu'elles réfléchissent à un nouveau projet pour bénéficier d'un appui technique et d'une aide au montage ».

Objectifs quantitatifs : production de **1000 nouveaux logements** d'ici à 2021, dont 300 logements publics.

➤ Rénovation de logements communaux : opération réussie à Eancé !

La commune d'Eancé, avec l'appui de Roche aux Fées communauté, a porté la rénovation de 3 logements sociaux dans son centre bourg. L'un d'entre eux se situe au dessus de la future épicerie multi-services, dernier commerce du bourg dont la rénovation est également portée par la commune.

Sur l'investissement total de 570 815€ HT pour la rénovation des 3 logements, le reste à charge communal est de 23%. La CC apporte un fonds de concours total de 114 000€ HT : 50 000 € pour l'acquisition-amélioration d'un logement et 64 000€ pour les travaux de rénovation de deux logements, sous réserve de mise en location sociale de ceux-ci.

➤ Clés de réussite de l'interface EPCI-commune

- Une volonté politique forte et un pilotage clair (binôme élu-technicien)
- Des outils de connaissance du territoire partagés avec les communes (référentiel foncier)
- Une ingénierie intercommunale forte auprès des communes avec un interlocuteur identifié
- Des aides financières de la CC, adaptées aux projets communaux et dimensionnées pour faire effet levier. ■



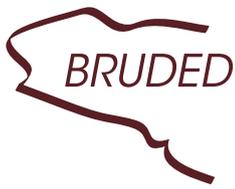
Vue du dernier commerce qui ouvrira prochainement à Eancé, et de son logement à l'étage après travaux. En vignette, le bâtiment avant travaux.

CONTACT :

Daniel Bordier, VP Habitat / Tél. mairie : 02 99 43 64 87 / laurent.guiriec@ccprf.fr

Cette fiche a été réalisée avec le soutien de :





Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (35)

Un PCAET réalisé en interne et construit avec les acteurs du territoire

Labellisée TEPcv depuis 2015, le territoire du Val d'Ille portait déjà de nombreuses actions sur les transports, les énergies, le logement... La nouvelle communauté Val d'Ille-Aubigné poursuit ses efforts par la mise en oeuvre de son Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET).

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (CCVI-A) rassemble, depuis le 1 janvier 2017, 19 communes et près de 35 000 habitants sur un territoire situé à une vingtaine de kilomètres au nord de Rennes. Reconnu Territoire à Energie Positive pour une croissance verte (TEPcv) par l'Etat en 2015, l'ex Val d'Ille bénéficie dans ce cadre d'un appui financier. La nouvelle communauté travaille actuellement sur son PCAET et ambitionne de devenir Territoire à Energie Positive (TEPOS) d'ici 2040.

Des actions déjà engagées via le programme TEPcv

Reconnue TEPcv depuis septembre 2015, l'ex Val d'Ille a bénéficié de financements à hauteur de 2 millions d'euros lui permettant d'engager un certain nombre d'actions :

- Acquisition de **véhicules utilitaires électriques** : l'ensemble des communes et l'EPCI se sont équipés.
- Acquisition de **vélos électrique** pour la location aux particuliers*.
- Acquisition de véhicules électriques pour expérimenter l'**autopartage**
- Réalisation de nouveaux aménagements pour les **modes doux** et pour préserver la **biodiversité***
- Etude et construction d'une **plateforme bois biomasse énergie***

Toutes les communes volontaires du territoire ont pu bénéficier d'une prise en charge à 100% de certains travaux via le programme Certificat d'Economie d'Energie (CEE) : réno-



Pour animer les ateliers de travail de son PCAET, réalisé en interne, l'EPCI s'est appuyé sur deux partenaires (ALEC et Chambre d'agriculture)

vation du patrimoine public communal (éclairage public, bâtiments).

➤ Une réalisation en interne

L'élaboration du nouveau PCAET a été officiellement lancée en mars 2017 avec pour ambition de la finaliser en décembre 2018 et réaliser un vote final, après consultation des partenaires, d'ici fin 2019. La collectivité a fait le choix de le réaliser en interne en s'appuyant sur certains acteurs pour recueillir des données chiffrées, se former ou co-animer des réunions. « On partait d'une histoire : on avait déjà élaboré un Plan Climat en interne, nous avons donc déjà des éléments de diagnostic et d'objectifs » explique Christian Roger, Vice-Président à l'énergie et au climat. Pour ce faire, la CCVI-A mobilise 1/3 d'ETP sur la coordination et la mise en oeuvre du

L'auto-partage : un projet EPCI / communes

L'EPCI a souhaité tester l'auto-partage en faisant l'acquisition de deux véhicules électriques et en en louant 2 autres à « city roul' » (dispositif rennais d'autopartage). L'objectif est de proposer ces véhicules à la location aux particuliers pour un coût de 8€/jour. L'EPCI a ensuite proposé aux communes volontaires d'expérimenter le service pendant un an via une convention de mise à disposition. « L'animation et l'organisation sont laissées aux mains de la commune » précise Christian Roger. Au bout d'un an, les communes qui le souhaitaient ont fait l'acquisition d'un véhicule pour poursuivre la démarche. ■

PCAET et 1/2 ETP sur le suivi de projet "technique".

➤ 3 secteurs à forts enjeux

Le diagnostic a été réalisé via une compilation et une analyse des données de l'Observatoire régional de l'environnement (OREGES) et de celles transmises par des partenaires tels que l'ALEC du Pays de Rennes, le SDE35, Enedis, GRDF, Air Breizh... Il a mis en avant trois secteurs à forts enjeux, caractéristiques d'un territoire péri-urbain et rural, qui reste structuré par l'activité agricole : le logement, les déplacements quotidiens et l'agriculture.

➤ L'outil « destination TEPOS » pour définir les objectifs

Au-delà des élus communautaires, la collectivité a souhaité associer des élus communaux, des agents mais également plusieurs acteurs du territoire. Afin de mobiliser ses élus, chaque commune a reçu un diagnostic propre à son territoire communal. Pour définir les objectifs, trois ateliers de travail ont été réalisés fin 2017, avec l'outil « Destination TEPOS » développé par Négawatt et Solagro: ils consistaient à s'approprier et débattre des enjeux, à se projeter dans le futur sans préjugés, puis à définir des priorités.

➤ L'élaboration concertée du plan d'action

Des groupes de travail thématiques, l'un sur l'agriculture animé par la Chambre d'agriculture, les autres sur le bâtiment et les énergies renouve-

“ Il faut accompagner les communes. Pour ce faire, nous allons financer à 50% la mission des conseillers en énergie partagée, tant sur la partie diagnostic que sur l'accompagnement de projets communaux ”



Christian Roger
Vice-Président

lables animés par l'ALEC, ont permis de discuter d'actions précises via trois séries d'ateliers. En parallèle, un groupe de travail avec des étudiants en MASTER 2 environnement a travaillé sur la vulnérabilité du territoire au dérèglement climatique. La cohérence du PCAET avec les autres plans en cours (schéma des mobilités, PLUi et Trame Verte et Bleue, PLH et PLRH) a également été analysée par les agents pour s'assurer d'une concordance des politiques. L'évaluation environnementale obligatoire a par ailleurs été regroupée avec l'évaluation du PLUi et réalisée par un bureau d'études (15 k€ pour la partie PCAET).

➤ Encourager les communes à passer à l'action

« Il est difficile de mobiliser les élus communaux sur ce sujet ; il faut donc mettre les hommes et les outils au service des communes » estime Christian Roger. Afin de les soutenir, le nouveau programme d'action va financer 50% de l'accompagnement par l'ALEC des constructions ou rénovations des bâtiments communaux du diagnostic jusqu'à la livraison.

➤ Développer les ENR

La production d'énergies renouvelables ne représente aujourd'hui que 8% de la consommation. En plus de nouvelles chaufferies bois, le programme prévoit d'accompagner les projets éoliens et potentiellement d'y investir fortement (jusqu'à 1 million d'€ sur la période).

➤ Focus sur le logement

L'un des budgets les plus importants (500 k€) va viser les particuliers via de nouvelles aides pour les énergies renouvelables pour le logement (solaire thermique, chauffages bois performants...) qui viendront s'ajouter au budget pour la rénovation thermique déjà existant (plus de 650 k€ sur 3 ans). Le parc tertiaire privé va également être accompagné.

➤ Stimuler l'implication citoyenne

Afin d'inciter les particuliers à agir, l'EPCI va poursuivre les appels à projets thématiques : Défis énergie communes, Les aventuriers de la mobilité, l'aide à la replantation de haies bocagères.. il a également décidé de soutenir la SCIC « Les survoltés » : projet de développement d'énergies renouvelables porté par des citoyens. La CCVI-A y a investi 10 000 € en parts sociales. « C'est une nouvelle manière de soutenir les projets. Au final tous les conseillers ont voté pour, hormis une abstention » se satisfait l'élu.

➤ Le budget

Le budget global de fonctionnement s'établit à 1937 k€ sur 6 ans soit 1120 k€ supplémentaires, hors budgets d'investissement dans les ENR et dans le schéma de mobilités (4 184 k€) et hors ressources humaines actuelles. ■



En 1er plan : la voiture électrique partagée.
En second plan : la plateforme biomasse.

*voir fiches BRUDED

CONTACTS :

Christian Roger, Vice-Président et Soazig Rouillard, responsable pôle économie et développement durable
Tél : 02 99 69 86 86 / soazig.rouillard@valdille-aubigne.fr

Cette fiche a été réalisée avec le soutien de :





Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné (35)

Un schéma de trame verte et bleue pour la biodiversité intercommunale

En 2017, la CCVIA est élue « Meilleure intercommunalité » par l'Agence française de la biodiversité, pour la mise en œuvre d'actions et la reconnaissance d'une forte implication pour préserver la biodiversité. Elle s'est dotée d'un schéma pour définir et concrétiser la trame verte et bleue.

Les intercommunalités du Val d'Ille (CCVI) et du pays d'Aubigné (CCPA) ont fusionné depuis le 1^{er} janvier 2017 suite à la loi NOTRe, formant ainsi la communauté de communes Val d'Ille Aubigné (CCVIA), nouvel EPCI de 19 communes et 35 000 habitants. Situé au nord de Rennes, le Val d'Ille-Aubigné promeut la valorisation et le partage des ressources du territoire.

➤ Les premiers pas

Dès 2012, en parallèle du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de la Région Bretagne dans lequel on trouve la création d'une « trame verte et bleue » (TVB), la CCVI se lance dans un premier schéma. Il comprend une cartographie, un diagnostic du fonctionnement écologique, une liste d'enjeux et un plan d'actions. L'étude est confiée en 2012 au bureau d'études Dervenn. Elle est suivie d'actions concrètes durant la période 2013-2018. « À l'époque, la prise de compétence biodiversité a été admise assez simplement par les élus communaux. Sans doute du fait que peu de communes menaient une réelle action en la matière, exceptée celles en faveur du zéro phyto » indique Philippe Monnerie, vice-président de la CCVIA.

➤ L'élargissement du schéma

En 2017, la « nouvelle » CCVIA lance l'élaboration d'un nouveau schéma. « Il a fallu impliquer les communes de l'ex-CCPA ; cela a été facilité



Les aménagements extérieurs du Pôle communautaire illustrent la volonté de protéger la biodiversité.

par le fait que ces communes comportaient beaucoup plus d'espaces remarquables (espaces naturels sensibles du département, MNIE¹, ZNIEFF², bois classés...) que celles de l'ex-CCVI » indique l' élu. « Le schéma a été intégré à notre projet de territoire. Au départ, l'environnement ne passait pas comme une priorité par rapport au développement économique ou l'urbanisme... Nous sommes plusieurs à avoir réagi et à soutenir qu'il ne fallait pas les opposer. L'environnement doit être intégré comme enjeu transversal » poursuit-il.

➤ La gouvernance

Pour réfléchir au nouveau schéma « TVB », la CCVIA a créé un comité de pilotage « biodiversité et bocage », composé d'élus communautaires et communaux, de représentants

Meilleure intercommunalité pour la biodiversité en 2017



En 2017, 88 collectivités ont candidaté. Le thème était « Aménager, rénover et bâtir en faveur de la biodiversité ».

Six communes et une intercommunalité ont été récompensées : Muttersholtz (67), 2 004 habitants, Rosny-sous-Bois (93), 44 448 habitants, Strasbourg (67), 276 170 habitants, Mouans-Sartoux (06), 9 544 habitants, Versailles (78) 85 461 habitants, et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (35) 34 373 habitants. ■

¹ Milieux Naturels d'Intérêt Communautaire

² Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

d'associations, et de partenaires institutionnels et financiers. Philippe Monnerie y regrette une participation disparate « compte-tenu de la difficulté à concilier les horaires des élus locaux et des partenaires et au nombre de dossiers simultanés portés par l'intercommunalité ». Les cinq ateliers de concertation autour du plan d'actions, animés par un bureau spécialisé, ont réuni 35 participants au total. Le schéma identifie notamment les zones remembrées, 'moins riches' mais présentant un fort potentiel pour une reconquête de la biodiversité. Il s'appuie également sur des inventaires naturalistes effectués sur chaque commune par de petits groupes locaux (élus, agriculteurs, associations, individus). Le schéma aboutit à la définition des espaces où la biodiversité revêt un intérêt intercommunal¹ qui feront l'objet d'actions portées par la CCVIA.

Dans le cadre du PLU intercommunal, la CCVIA propose le classement des haies bocagères en espaces boisés classés (EBC) ou en espaces d'intérêt paysager (EIP). Les demandes d'abattage d'une haie identifiée seront traitées à l'échelle communautaire « plus facile pour gérer de potentiels conflits » estime le vice-président.

➤ Des actions

L'intercommunalité coordonne et finance les actions sur ces zones afin

¹ À ne pas confondre avec les espèces ou espaces d'intérêt « communautaire » au sens européen du terme, qui relève d'une forte protection réglementaire.

“ La biodiversité est au cœur de nos préoccupations. Le schéma de trame verte et bleue adopté sera transcrit dans notre PLUi via une OAP ”



Philippe Monnerie
vice-président

de maintenir, favoriser ou recréer des corridors écologiques. « Cela se fait main dans la main avec les élus communaux et les associations locales avec lesquelles ils sont en lien ». Le premier plan d'actions (2013-2018) a ainsi permis de mettre en œuvre et de financer plusieurs projets « que n'auraient pas pu porter les communes » : l'aménagement de la vallée verte à Guipel, des travaux de restauration d'une zone humide à Langouët, des passages à faune d'une zone humide à Melesse, La Mézière et Vignoc, l'étude et le réaménagement d'anciennes lagunes à Vignoc et la Mézière, la restauration et plantation de haies bocagères (Breizh Bocage) ... Sur Melesse, le Val d'ille-Aubigné a par ailleurs expérimenté la délégation d'une action communautaire à une commune pour la réalisation de son 'chemin de la biodiversité' qui ceinture la petite ville de près de 6 000 habitants. Dans les faits, la commune a piloté puis payé l'ensemble des dépenses, remboursées ensuite par l'intercommunalité.



Le chemin de la vallée verte à Guipel

➤ L'implication des habitants

« La communauté de communes n'est pas toujours très 'visible' pour les habitants ; ceux-ci sont plus réactifs pour participer à des actions très concrètes qu'à des groupes de réflexion » estime le vice-président. L'intercommunalité multiplie les actions de communication pour participer, ici à un inventaire, là à un concours photo... Dans le cadre de sa politique sur les vergers, elle a pris contact avec des propriétaires de vergers qui acceptent de les mettre gratuitement à disposition des associations locales qui s'organisent pour ramasser les pommes. Après embouteillage dans un pressoir, les associations peuvent utiliser ce jus local pour leurs événements ou le revendre à leur profit. « C'est une action très vertueuse dont nous sommes très fiers » confie Philippe Monnerie.

➤ La cohérence avec les autres schémas

Le schéma de la trame verte et bleue doit être intégré dans les autres documents de planification : PLUi (via une OAP), PLH, PCAET... « La difficulté est de faire le lien entre ces différentes politiques, et a fortiori pour l'élu communal qui ne participe pas à tous les plans d'actions » indique l'élu. L'ensemble de ces documents, travaillés en même temps, devraient être validés en 2019 pour être opérationnels lors la prochaine mandature. ■



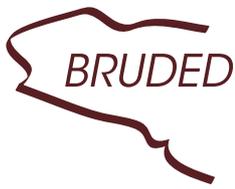
La CCVIA communique autour de nombreuses actions en faveur de la biodiversité

CONTACT :

Philippe Monnerie, vice-président et Camille Jamet, chargée de mission
CCVIA / 02 99 69 86 03 / camille.jamet@valdille-aubigne.fr

Cette fiche a été réalisée avec le soutien de :





Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Communautés de communes de Brocéliande (35)

Un programme d'actions de développement durable co-construit avec les acteurs

La Communauté de communes a utilisé une méthode participative et innovante, 'la DDmarche', pour définir un programme structuré d'actions de développement durable pour son territoire : mobilités, circuits courts, énergies renouvelables, marchés publics...

A 20 km au sud-ouest de Rennes, s'étirant sur la route nationale Rennes-Vannes-Lorient, la Communauté de Communes de Brocéliande rassemble 8 communes et plus de 18 000 habitants. Cette situation privilégiée et un fort attrait touristique contribue au dynamisme du territoire qui ne connaît que 7,6% de chômage.

↗ Structurer les actions

L'intercommunalité mène depuis plusieurs années des actions diverses en matière d'environnement et de développement durable : dans le cadre de sa compétence déchets avec la mise en place de la redevance incitative et des opérations de prévention et de réduction des déchets, avec le développement de chaufferies bois pour des équipements intercommunaux (Paimpont, Plélan-le-Grand)... Les communes ont elles-mêmes réalisé plusieurs actions en matière de maîtrise de l'énergie et de production d'énergies renouvelables, d'approvisionnements locaux... Pour autant, les communes et la communauté de communes ne disposaient pas d'un inventaire exhaustif de ce qui avait été fait par les uns et par les autres, ni d'un programme intercommunal concerté de développement durable. Sous l'égide de Bernard Ethoré, Président, une démarche globale a donc été initiée et pilotée par Murielle Douté-Bouton, Vice-Présidente et Cécile Piel, chargée de mission habitat et développement durable. L'objectif est de « structurer nos actions et les rendre encore



Entre 50 et 70 participants ont participé aux soirées animées par le CPIE de Brocéliande pour co-construire le programme d'actions

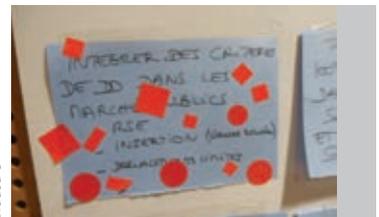
plus visibles auprès des ménages et des collectivités en inscrivant toutes ces initiatives dans un schéma global » résume Bernard Ethoré.

↗ Une démarche en 3 temps

Initiée en octobre 2016, la démarche a été menée en 3 temps :

- une phase « diagnostic et enjeux du territoire » réalisée en interne puis partagée lors d'une soirée de co-construction avec les acteurs du territoire (18 mai 2017),
- une phase "construction du programme d'actions" également élaborée avec les acteurs du territoire au cours d'une nouvelle soirée (16 juin),
- une mise en oeuvre opérationnelle après la présentation du programme

La DDmarche



La DDmarche est une méthode conçue par l'UNCPIE et Territoires conseils pour établir un programme d'actions partagé de développement durable, en moins d'un an, à l'échelle d'un EPCI. La CC de Brocéliande est le 1er territoire breton à le mettre en oeuvre. « Cela nous permet d'être en réseau avec 6 autres EPCI à l'échelle nationale et d'échanger sur nos méthodes, sur l'avancement de notre projet » témoigne Murielle Douté-Bouton. ■

d'actions définitif au cours d'une ultime soirée (février 2018) au cours de laquelle les participants étaient invités à s'inscrire aux groupes de travail 'actions'.

➤ Trois partenaires

Pour accompagner sa démarche, la communauté de communes s'est entourée de 3 partenaires :

- Territoires Conseils, qui anime un réseau national de territoires engagés dans des démarches de développement durable et qui diffuse la méthodologie de "la DDmarche", « qui correspondait au type de démarche très pragmatique que nous souhaitions mettre en oeuvre » se satisfait Murielle Douté-Bouton.
- le CPIE de Brocéliande, spécialisé dans les démarches participatives, qui accompagne l'EPCI de manière suivie et assure l'animation lors des étapes de co-construction avec les acteurs du territoire.
- BRUDED qui apporte un regard extérieur sur la démarche, indique les points de vigilance, fait le lien avec d'autres initiatives du réseau et partenaires, puis apportera son concours aux actions concrètes. de la communauté de communes.

➤ Un diagnostic en interne

L'EPCI a décidé de mener intégralement sa démarche en interne. « Nous ne souhaitons pas un diagnostic réalisé par un bureau d'étude que les élus et les services auraient eu du mal à s'approprier. Notre démarche se voulait pragma-



Nous souhaitons structurer nos actions et les rendre encore plus visibles auprès des ménages et des collectivités en inscrivant toutes ces initiatives dans un schéma global



Bernard Ethoré, Président



tique et visait à aller rapidement vers un programme d'actions » confirme Murielle Douté-Bouton. C'est donc elle et Cécile Piel, appuyées par Laurence Loisel, DGS et les services de l'EPCI, qui ont assuré la réalisation du diagnostic. Celui-ci a consisté à :

- rencontrer en binôme, élue-chargée de mission, l'ensemble des maires des communes et les acteurs du territoire : associations, entreprises... identifiés comme menant des actions volontaristes de développement durable,
- rassembler et compiler de nombreuses données issues des communes, de la communauté ou des syndicats de collectivités,
- inventorier les pratiques de la communauté de communes.

➤ Une co-construction

L'ensemble du processus de co-construction a été établi très en amont et rappelé à chaque étape. Les qualités d'animation du CPIE ont permis d'avoir des événements à la fois productifs et conviviaux. « Il y a eu beaucoup de participants,

d'échanges, d'idées » se réjouit le Président. De fait, chaque soirée a compté entre 50 et 70 participants, dont environ 1/4 d'élus, 1/4 de partenaires institutionnels, 1/4 d'habitants et d'associatifs, 1/4 d'autres acteurs et quelques agents. A chaque phase, la validation s'est faite en commission développement durable - élargie à l'ensemble des maires - « qui a souhaité garder et respecter les orientations et actions issues des soirées de travail » témoigne Murielle Douté-Bouton.

➤ Le programme d'actions

Dix orientations sont ressorties des groupes de travail donnant lieu à 150 propositions d'actions. 27 ont été retenues comme prioritaires compte-tenu de l'importance de leur enjeu pour le territoire et de la capacité de l'EPCI à les mettre en oeuvre. Parmi les chantiers à mener, on trouve la liaison des communes entre-elles par un réseau cyclable, la réalisation d'un schéma de développement des énergies renouvelables, le soutien au développement des circuits courts ou l'exemplarité des marchés publics. Un budget de 441 000 € a été voté, « hors temps agent, investissement pour réaliser les aménagements cyclables, mise en oeuvre du PCAET... » et « en comptant sur de nouveaux soutiens financiers » indique la Vice-Présidente qui compte sur BRUDED « pour alimenter la Communauté de communes en retours d'expériences d'autres EPCI ayant mené des actions similaires » afin de les aider à avancer rapidement. ■



Les défis du territoire mis en image par un dessinateur sur la base de l'expression des participants lors de la 1ère soirée.

CONTACTS :

Murielle Douté-Bouton - Vice-Présidente et Cécile Piel, chargée de mission habitat et développement durable / Tél : 02 99 06 84 45 / cecile.piel@cc-broceliande.bzh

Cette fiche a été réalisée avec le soutien de :



Intercommunalité et communes : Quelle articulation des politiques pour des centres-bourgs dynamiques ?

Annexes

Annexe 1. Le programme de la journée
du 29 novembre 2018



Journée régionale d'échanges
29 novembre 2018
Montreuil-sur-Ille
Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (35)

Un évènement dédié aux intercommunalités et communes



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus

En partenariat avec :





Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus

S'INSCRIRE

Cette journée d'échanges est ouverte en priorité aux élus communautaires et communaux.

Le nombre de places est limité. Merci de vous inscrire, avant le 19 novembre 2018, via le formulaire disponible sur : www.bruded.fr/epci-2/

Accès possible par le réseau TER, le réseau de car BreizhGo ou covoiturage via mobibreizh.bzh et ouestgo.fr

Repas du midi : 20 € à la charge des participants / règlement à prévoir sur place

Rendez-vous à 9h, salle des Fêtes de Montreuil-sur-Ille, 12 rue du clos Gérard

S'INFORMER

Pour toute question, vous pouvez contacter :
Laura Boutier, chargée de communication
l.boutier@bruded.fr – 02 99 69 95 47 / 07 68 12 44 29

Votre intercommunalité souhaite adhérer ?

Depuis 2005, plus de 160 collectivités s'engagent dans un réseau d'échanges d'expériences de développement durable et solidaire. Ses objectifs sont de capitaliser et favoriser l'essaimage d'expériences entre les communes et intercommunalités de Bretagne et Loire-Atlantique.

Le réseau BRUDED propose des actions concrètes dans le cadre d'une adhésion intercommunale :

- + Un programme annuel de visites et rencontres
- + L'organisation et l'animation d'évènements à la carte pour votre EPCI
- + Un soutien à la mise en œuvre de vos projets innovants
- + Une valorisation de vos démarches et réalisations pour donner de la visibilité à vos actions
- + Un envoi de toutes nos publications de retours d'expériences

Pour en savoir plus, contactez-nous !

BRUDED – www.bruded.fr – contact@bruded.fr

Ils nous soutiennent :



[INTER COMMUNALITÉS]

REJOIGNEZ BRUDED

Intercommunalité et communes : Quelle articulation des politiques pour des centres-bourgs dynamiques ?

Comment articuler le projet de territoire piloté à l'échelle intercommunale et le portage des projets d'échelle locale visant à renforcer les centralités ? Comment s'appuyer sur l'échelon de proximité qu'est la commune, pour développer des dynamiques de territoire cohérentes, solidaires et durables ? C'est sur ces thèmes essentiels de gouvernance et de coopération que nous proposons aux élus intercommunaux et communaux d'échanger lors de cette journée proposée par BRUDED.

9h - Café de bienvenue

9H30 - L'ARTICULATION ENTRE L'EPCI ET SES COMMUNES, UN ENJEU POUR DES PROJETS DE TERRITOIRE PARTAGÉS

Yvon TAILLARD, maire de Montreuil-sur-Ille

Claude JAOUEN, Président de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné

Véronique PEREIRA, co-Présidente de BRUDED

10H00 - QUELLES GOUVERNANCES POUR L'INTERCOMMUNALITÉ ET SES COMMUNES ?

■ L'EPCI en accompagnement des projets de revitalisation de centres-bourgs des communes

Lannion Trégor Communauté (60 communes, 118 000 habitants)

Les documents stratégiques communautaires ont identifié la revitalisation des centres-bourgs comme étant un enjeu prioritaire. La communauté d'agglomération a mis en place une organisation territorialisée pour répondre au mieux aux besoins des communes et s'engage concrètement auprès de celles qui déposent un dossier à l'appel à projet régional « Dynamisme des bourgs ruraux » à l'instar de Plouaret.

Frédéric LE MOULLEC, Vice-Président et Annie BRAS-DENIS, maire de Plouaret

■ L'intercommunalité en soutien du commerce de centre-bourg

Loudéac Communauté Bretagne centre (42 communes, 51 500 habitants)

Issue de la fusion de trois intercommunalités, la nouvelle communauté s'est vu confier l'ingénierie de la politique commerce. À ce titre, elle est force de conseil auprès des communes et les accompagne dans leurs projets de reprise de commerces. Elle initie également, en lien avec les propriétaires, des « boutiques tests » pour permettre à des porteurs d'expérimenter sereinement un projet de commerce comme à Merdrignac.

Eric ROBIN, Vice-Président et maire de Merdrignac

■ L'intercommunalité et ses communes main dans la main pour le logement en centre-bourg

Communauté de communes du Pays de la Roche aux Fées (16 communes, 26 200 habitants)

La communauté porte des actions fortes en matière d'habitat dans une logique de co-construction avec les communes : animation auprès des communes, soutien technique et financier à leurs projets, marketing territorial. Le soutien de l'EPCI a permis de concrétiser une opération d'habitat et de commerce dans le bourg d'Eancé.

Daniel BORDIER, Vice-Président et Henri VALAIS, maire d'Eancé



11H30 - QUELLES CLÉS DE RÉUSSITE POUR UNE RELATION CONSTRUCTIVE ENTRE L'INTERCOMMUNALITÉ ET SES COMMUNES ?

Vincent CHASSAGNE, expert associé de Territoires Conseils

12H00 – BRUDED ET LES INTERCOMMUNALITÉS : PARTAGEONS NOS EXPÉRIENCES EN RÉSEAU !

Murielle DOUTÉ-BOUTON, Vice-Présidente de la Communauté de communes de Brocéliande, administratrice de BRUDED et Mikael LAURENT, coordinateur de BRUDED

12h30 - Pause déjeuner

14H00 – L'ÉNERGIE ET LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DE L'ATTRACTIVITÉ D'UN TERRITOIRE : VISITES DES PROJETS PORTÉS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

■ Quelle articulation communauté-communes-habitants pour la mise en œuvre d'un territoire à énergie positive ?

Reconnue "Territoire à Énergie Positive pour une Croissance Verte" (TEPCV), la communauté travaille en coopération étroite avec les communes et accompagne les initiatives citoyennes pour répondre aux enjeux de la transition énergétique : mise à disposition de véhicules électriques, plateforme de rénovation de l'habitat, accompagnement financier pour la rénovation du patrimoine communale, développement des énergies renouvelables...

RDV sur la nouvelle plateforme bois de Andouillé-Neuville

Christian ROGER, Vice-Président et Thomas PATENOTTE, Coopérative citoyenne Les Survoltés

■ La biodiversité, du pilotage intercommunal à l'action locale

Labellisée "Meilleure intercommunalité pour la biodiversité 2017", la communauté développe depuis 2013 des actions multiples et concrètes en faveur de la biodiversité, au travers d'un Schéma local de la Trame verte et bleue. Celui-ci est en cours d'intégration au PLUi. Particularité du Val d'Ille-Aubigné, la communauté réalise des aménagements en faveur de la biodiversité sur des fonciers communaux en étroite collaboration avec les communes concernées.

RDV sur la vallée verte à Guipel

Philippe MONNERIE, Vice-Président



Visite au choix

16H00 - TABLE-RONDE : POUR UNE REDYNAMISATION PARTAGÉE ET DURABLE DES CENTRES-BOURGS, DE LA BREIZH COP À LA MISE EN ŒUVRE SUR LE TERRAIN

L'avancée de nos politiques d'aménagement vers les centralités constitue par essence un pas vers la transition écologique et énergétique. Pour autant, nous sommes encore loin d'un vrai modèle de développement durable : éco-construction, préservation de la biodiversité, développement des énergies renouvelables... favorisant l'emploi local. Quelles traductions concrètes de ces transitions, depuis les documents de planification régionale jusqu'aux actions portées par les territoires ?

Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président de la Région Bretagne, Dominique RAMARD, Président de l'Établissement public foncier de Bretagne, Christophe MARTINS, Président de Montfort communauté et Valérie POILÂNE-TABART, co-Présidente de BRUDED

17h30 - Café de clôture à Montreuil-sur-Ille

➤ Annexe 2. Les participants

Elisabeth	Abadie	<i>présidentp</i>	Bédée	35
Jean-Paul	Arpi	<i>stagiaire</i>	Langouët	35
Pascal	Aubrée	<i>conseiller municipal</i>	Saint-Gilles	35
Virginie	Bablée	<i>consultante en urbanisme</i>	Bourg des Comptes	35
Ronan	Barbedor	<i>chargé de mission centralités</i>	Région Bretagne	Bzh
Annick	Barré	<i>maire</i>	Laz	29
Loïc	Battais	<i>maire</i>	Romazy	35
Violaine	Béasse	<i>chargée des financements externes</i>	Dinan	22
Aurélié	Beauchêne	<i>chargée de développement territorial</i>	Département Loire-Atlantique	44
Jean-Luc	Beaudoin	<i>maire</i>	Plerguer	35
Jean-Christophe	Bénis	<i>maire</i>	Hédé-Bazouges	35
Anne-Charlotte	Blanchard	<i>responsable urbanisme</i>	CC Bretagne Romantique	35
Jean-Luc	Bléher	<i>maire</i>	Guer	56
Jean-François	Bohuon	<i>maire</i>	La Chapelle Thouarault	35
Daniel	Bordier	<i>maire</i>	Thourie	35
Frédéric	Bougeot	<i>vice-président conseil de développement</i>	CC Val d'Ille-Aubigné	35
Rémy	Bourges	<i>maire</i>	Dingé	35
Annie	Bras-Denis	<i>maire</i>	Plouaret	22
Béatrice	Buresi	<i>1ère adjointe</i>	Chatillon en Vendelais	35
Marine	Camus	<i>directrice</i>	Département d'Ille-et-Vilaine	35
Pascale	Cartron	<i>maire</i>	Bréal-sous-Vitré	35
Vincent	Chassagne	<i>expert associé</i>	Territoires Conseils	Fce
Armand	Chateaugiron	<i>maire</i>	Québriac	35
Loïg	Chesnais-Girard	<i>président</i>	Région Bretagne	Bzh
Julien	Cheviré	<i>responsable aménagement du territoire</i>	Montfort-sur-Meu	35
Louise	Chopard	<i>chargée de mission développement local</i>	Pays du Centre Ouest Bretagne	29
Ronan	Coignard	<i>maire</i>	Concoret	56
Olivier	Colliot	<i>adjoint aux finances et vie économique</i>	Servon-sur-Vilaine	35
Claudine	Corradini-Mochet	<i>conseillère déléguée</i>	Guipel	35
Laetitia	Cour	<i>adjointe environnement cadre de vie et vie des quartiers</i>	Saint-Aubin-du-Cormier	35
Marie	Couronné	<i>directrice de la mission renouvellement urbain et redynamisation des centres villes</i>	Quimperlé Communauté	29
Joël	Crublet	<i>chargé de mission logement</i>	DREAL Bretagne	Bzh
Daniel	Cueff	<i>maire</i>	Langouët	35
Karine	de Saint Michel	<i>responsable secteur habitat</i>	Département de La Vendée	85
Arnaud	Degouys	<i>chargé du sraddet</i>	Région Bretagne	Bzh
Murielle	Douté-Bouton	<i>maire</i>	Plélan le Grand	35
Thierry	Durand	<i>responsable de mission</i>	DDTM 35	35

Stephan	Ferry	<i>rédacteur en chef</i>	La maison écologique	Fce
Yvan	Follezou	<i>directeur aménagement</i>	Lannion Trégor Communauté	22
Alain	Froger	<i>maire</i>	Parthenay-de-Bretagne	35
Corine	Ganier	<i>urbaniste</i>	CAUE 56	56
Evelyne	Gaspaillard	<i>maire</i>	Saint Vran	22
Patrice	Gautier	<i>maire</i>	Evran	22
Daniel	Gérard	<i>maire</i>	Breteil	35
Philippe	Guédon	<i>maire délégué</i>	Beaussais-sur-Mer	35
Catherine	Gueguen	<i>cheffe de service scopp</i>	Région Bretagne	Bzh
Laurent	Guiriec	<i>chargé de mission habitat</i>	CC de la Roche aux Fées	35
Monique	Herrou	<i>adjointe</i>	Loperhet	29
Maud	Hervet	<i>chargée de projet</i>	Fougères Agglomération	35
Isabelle	Hervio	<i>paysagiste</i>	CAUE 22	22
Catherine	Hesry	<i>directrice</i>	Communes du patrimoine rural de Bretagne	Bzh
Bertrand	Hignard	<i>adjoint en charge du commerce</i>	Combourg	35
Mario	Holvoët	<i>maître de conférences</i>	Institut de Géoarchitecture - Université de Bretagne occidentale - Brest	29
Benoit	Hubert	<i>chargé de mission</i>	Vitré communauté	35
Charlène	Huby	<i>animatrice commerciale</i>	Loudéac communauté Bretagne Centre	22
Mathilde	Jactel	<i>stagiaire</i>	Evran	22
Camille	Jamet	<i>chargée de mission biodiversité</i>	CC Val d'Ille-Aubigné	35
Armand	Jamet	<i>président</i>	Conseil de Dvpt Val d'Ille-Aubigné	35
Pierre-Yves	Jan	<i>co-président</i>	Asso PARASOL / HPO-Habitat Participatif Ouest	Bzh
Claude	Jaouen	<i>maire</i>	Melesse	35
Mathieu	Jérôme	<i>responsable pôle habitat-mobilité</i>	Vitré Communauté	35
Nicolas	Kereneur	<i>chargé de mission pilotage domaines urbanisme foncier</i>	DDTM 35	35
Maxime	Köhler	<i>dgs</i>	CC Val d'Ille-Aubigné	35
Sylvie	Krimed	<i>conseillère municipale</i>	Montreuil-sur-Ille	35
Mikael	Laurent	<i>chargé de mission</i>	BRUDED	35
Geneviève	Lavigne	<i>1ère adjointe</i>	Noyal-Muzillac	56
Mélanie	Le Berre	<i>chargée de projet aménagement</i>	FIA	29
Jean-Marc	Le Bras	<i>adjoint</i>	Noyal Muzillac	56
Patrick	Le Caloc'h	<i>conseiller municipal</i>	Lanvaudan	56
Isabelle	Le Corguillé	<i>chargé de mission</i>	DREAL Bretagne	Bzh
Franck	Le Gall	<i>chargé de mission</i>	Redon Agglomération	44
Frédéric	Le Guern	<i>conseiller municipal</i>	Plouaret	22
Annaïg	Le Lay	<i>chargée de contractualisation</i>	Pays du Centre Ouest Bretagne	29
Joseph	Le Lez	<i>maire</i>	Breteil	35
Frédéric	Le Moullec	<i>vice-président</i>	Lannion Trégor Communauté	22
Hélène	Le Pajolec	<i>chargée d'études - collectivités-revitalisation</i>	CCI-22	22
Yves	Le Roux	<i>adjoint à l'urbanisme</i>	St Aubin du Cormier	35

Solenn	Lebailly	<i>chargée de mission développement local</i>	Département d'Ille et Vilaine	35
Agnès	Lemoine	<i>enseignante master aménagement rennes 2</i>	Université Rennes 2	35
Pierre-Yves	Lémont	<i>adjoint</i>	Trévérien	35
Jean-Charles	Lohé	<i>maire</i>	Locmalo	56
Laura	Louvet	<i>chargée de mission plh</i>	Rennes Métropole	35
Stéphane	Mabon	<i>conseiller municipal</i>	Peillac	35
Maiwenn	Magnier	<i>chargée de mission</i>	BRUDED	29
Régine	Mahé	<i>adjointe</i>	Lanvallay	22
Laurent	Manneheut	<i>architecte responsable</i>	CAU 35	35
René	Marhem	<i>conseiller municipal</i>	Melesse	35
Christophe	Martins	<i>maire et président de montfort communauté</i>	Iffendic	35
Annie	Maupin	<i>chargée de mission habitat</i>	Département d'Ille et Vilaine	35
Camille	Menec	<i>chargée de mission</i>	BRUDED	35
Bernard	Menguy	<i>co- gérant</i>	Menguy - Architectes	Bzh
Soazic	Métayer	<i>pôle développement économique et aménagement</i>	Oust à Brocéliande Communauté	56
Marie-Laure	Michel	<i>conseillère municipale</i>	Quevert	22
Laurent	Michel	<i>chargé de mission commerces</i>	Montfort Communauté	35
Vincent	Minier	<i>maire</i>	Chanteloup	35
Philippe	Monnerie	<i>maire</i>	Saint-Germain-sur-Ille	35
Jonathan	Morice	<i>directeur adjoint</i>	Région Bretagne	Bzh
Melaine	Morin	<i>adjoint au territoire et environnement</i>	Servon-sur-Vilaine	35
Sarah	Müller	<i>adjointe</i>	Concoret	56
Thierry	Nicolas	<i>adjoint</i>	Lanvallay	22
Karine	Norris-Ollivier	<i>adjointe</i>	Plerguer	35
Dominique	Oury	<i>consultant conseil de développement</i>	Val d'Ille-Aubigné	35
Thomas	Patenotte	<i>co-président</i>	Coopérative citoyenne les Survoltés	35
Sandrine	Paterour	<i>directrice des opérations</i>	EPF Bretagne	35
Véronique	Pereira	<i>maire et co-présidente bruded</i>	Le Cloître St Thegonnec	29
Anne-Laure	Peyrou	<i>sociologue</i>	MANA	Bzh
Valérie	Poilâne-Tabart	<i>maire et co-présidente bruded</i>	Laurenan	22
Soazick	Pondemer	<i>adjointe</i>	Guipel	35
Jean-Yves	Praud	<i>conseil de développement</i>	CC Val d'Ille-Aubigné	35
Christine	Prigent	<i>présidente</i>	Union régionale CPIE	Bzh
Dominique	Ramard	<i>président</i>	Saint Juvat	Bzh
Luc	Rambaldi	<i>adjoint</i>	Langouët	35
Henri	Rault	<i>maire</i>	Chauvigné	35
Éric	Robin	<i>maire</i>	Merdrignac	22
Vincent	Rodrigues	<i>chargé de communication</i>	BRUDED	35
Christian	Roger	<i>maire</i>	Guipel	35

Marie-Paule	Rouault	<i>conseillère municipale</i>	Breteil	35
Pierre-Antoine	Samson	<i>stagiaire</i>	DDTM 35	35
Norbert	Saulnier	<i>maire</i>	Goven	35
Yvette	Sauvage	<i>conseillère municipale</i>	Talensac	35
Isabelle	Schroeder	<i>directrice du pôle aménagement et développement territorial</i>	Liffré Cormier Communauté	35
Bruno	Servel	<i>chargé de mission</i>	BRUDED	56
Aurélie	Sevin	<i>chargée de mission habitat</i>	Département de la Vendée	85
Marc	Soudée	<i>président</i>	Association des Cigales de Bretagne	Bzh
Lecticia	Souquet	<i>chargée d'études</i>	EPF Bretagne	35
Christian	Stéphan	<i>maire</i>	Mondevert	35
Yvon	Taillard	<i>maire</i>	Montreuil-sur-Ille	35
Arnaud	Tani	<i>développeur territoriale</i>	CC de Brocéliande	35
Henri	Valais	<i>maire</i>	Eancé	35

Comment articuler le projet de territoire piloté à l'échelle intercommunale et le portage des projets d'échelle locale visant à renforcer les centralités ? Comment s'appuyer sur l'échelon de proximité qu'est la commune, pour développer des dynamiques de territoire cohérentes, solidaires et durables ? C'est sur ces thèmes essentiels de gouvernance et de coopération que nous avons proposé aux élus intercommunaux et communaux d'échanger lors de cette journée proposée par BRUDED.

BRUDED : « les élus parlent aux élus »

BRUDED est un réseau d'échanges d'expériences comptant plus de 160 collectivités sur la Bretagne et la Loire-Atlantique. Au sein du réseau, des élus « qui ont fait » témoignent de leurs expériences à des élus « qui veulent faire » pour leur permettre d'avancer plus vite et plus loin dans leurs réalisations. Pour faciliter ces échanges d'expériences, les chargés de développement répartis sur le territoire organisent régulièrement des visites de réalisations, des rencontres et accompagnent les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets.

Contact : BRUDED - 19 rue des chênes - 35630 Langouët
Tél : 02 99 69 95 47 / contact@bruded.fr - www.bruded.fr



BRUDED tient à remercier tout particulièrement la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et la commune de Montreuil-sur-Ille :



BRUDED est soutenu par :

